SAINT-CHAMOND

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2022

Salle du conseil municipal à 18h30

Etaient présents :

Monsieur Hervé REYNAUD, **maire** ;

Monsieur Régis CADEGROS ; Madame Andonella FLECHET ; Monsieur Jean-Luc DEGRAIX ; Madame Stéphanie CALACIURA ; Monsieur Axel DUGUA ; Madame Sandrine FRANÇON ; Monsieur Jean-Paul RIVAT ; Madame Aline MOUSEGHIAN ; Monsieur M. GRECO (à partir de 20h15) ; Madame Catherine CHAPARD ; Monsieur Bruno CHANGEAT ; Madame Mme COFFY, **adjoints**.

Monsieur François MORANGE ; Monsieur Alexandre CIGNA ; Monsieur Daniel FAYOLLE ; Monsieur Pierre DECLINE ; Madame Michelle DUVERNAY (à partir de 19h00) ; Monsieur Yves ALAMERCERY ; Monsieur Jean-Marc LAVAL ; Madame Geneviève MASSACRIER ; Madame Michèle FREDIERE ; Monsieur Jean-Luc BOUCHACOURT ; Monsieur Francis NGOH NGANDO ; Monsieur Philippe PARET ; Madame Florence VANELLE ; Madame Florence VILLEDIEU ; Madame Sylvie THEILLARD ; Madame Abla CIPRIANI ; Monsieur Raphaël BERNOU (à partir de 19h20) ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Madame Christine MARQUET-MASSARDIER ; Madame Isabelle SURPLY ; Monsieur Jean MINNAERT ; Madame Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 21h33) ; Monsieur Romain PIPIER, Madame Nathalie ROBERT ; Monsieur Pierre-Mary DESHAYES,

Absents représentés :

M. GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 20h15) ;

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h00) ;

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Florence VANELLE (jusqu'à 19h20) ;

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (à partir de 21h33).

Quorum : 34 conseillers sont présents, la majorité étant de 18, le quorum est donc atteint.

Secrétaire désignée pour la durée de la session : Mme Catherine CHAPARD.

Monsieur le Maire, président, ouvre la séance du conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

1 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET METROPOLE POUR UN PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC), POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION ENERGETIQUE DE 287 LOGEMENTS COLLECTIFS, BATIMENTS DE FONSALA 2 A SAINT-CHAMOND

2 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET METROPOLE POUR UN PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC), POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION ENERGETIQUE DE 191 LOGEMENTS COLLECTIFS - BATIMENTS DE FONSALA 3 A SAINT-CHAMOND

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2021-2023) CONCLUE ENTRE L'ASSOCIATION DE COMMERÇANTS ET D'ARTISANS "CARREMENT SAINT-CHAMOND", LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE, LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA LOIRE ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND - RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2022

COMMANDE PUBLIQUE

4 - CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 21 COMMUNES ET 3 INTERCOMMUNALITES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PERIODE 2023-2025

5 - MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 11 COMMUNES ET 1 INTERCOMMUNALITE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PERIODE 2023-2025

6 - MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX DE 10 COMMUNES ET 1 INTERCOMMUNALITE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PERIODE 2023-2025

7 - CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 17 COMMUNES ET 2 INTERCOMMUNALITES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PERIODE 2023-2025

8 - MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 14 COMMUNES ET 1 INTERCOMMUNALITE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PERIODE 2023-2025

9 - CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS DE GAZ DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 10 COMMUNES ET 3 INTERCOMMUNALITES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PERIODE 2023-2025

10 - FOURNITURES DE COUCHES ET DE LAIT POUR LES CRECHES DE 3 COMMUNES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PERIODE 2023-2025

11 - MAINTENANCE DES HOTTES ET MATERIELS DE CUISINE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 8 COMMUNES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PERIODE 2023-2025

12 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES ACHATS DE FOURNITURES ET SERVICES RECURRENTS ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CHAMOND

13 - RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH) - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT

ADMINISTRATION GENERALE

14 - CYBERSECURITE - MISE A DISPOSITION PAR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE DE LA SOLUTION "DETOXIO" PROPOSEE PAR L'ENTREPRISE "SERENICITY" AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND - CONVENTION

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

15 - DISPOSITIF "CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES" - CONVENTION DE SUBVENTION

CULTURE

16 - ORGANISATION D'UNE CLASSE MUSICALE RENFORCEE PAR LE COLLEGE JEAN ROSTAND VIA LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL - CONVENTION

PATRIMOINE COMMUNAL

17 - ÉGLISE NOTRE-DAME - DEMANDE D'ADOPTION D'UN ARRETE PREFECTORAL DE DESAFFECTATION

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

18 - Dispositif "Mercredis découverte" - Associations "Boxing Club Saint-Chamond" et "Né pour combattre" - Avenant au tableau récapitulatif des subventions versées aux associations pur l'année 2021-2022

19 - Jeunesse - Dispositif Initiatives locales - Attribution de subventions

SPORTS

20 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION AMICALE DU SOU DES ECOLES LAÏQUES D'IZIEUX (AASEL IZIEUX)

ACTION SOCIALE

21 - PASS DECOUVERTE RETRAITES - ÉVOLUTION DES OFFRES MUNICIPALES - SAISON 2022-2023

POLITIQUE DE LA VILLE - LOGEMENT - HABITAT

22 - PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE PORTANT SUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE ANCIEN SUR LE TERRITOIRE « SAINT-ÉTIENNE METROPOLE » (HORS VILLE DE SAINT-ÉTIENNE) - AVENANT A LA CONVENTION-CADRE PARTENARIALE - PERIODE 2017-2022

URBANISME - OPERATIONS FONCIERES

23 - URBANISME - PLATEFORME "AUTORISATION DU DROIT DES SOLS" (ADS) - MISE A DISPOSITION D'UN OUTIL INFORMATIQUE DEMATERIALISE - CONVENTIONS

24 - ACQUISITION D'UN DROIT AU BAIL COMMERCIAL AU 52 RUE DE LA REPUBLIQUE - APPROBATION

25 - SECTEUR PARADIS - ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE

INTERCOMMUNALITE

26 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE VALFLEURY

TRAVAUX - BATIMENT - VOIRIE - RESEAUX

27 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL-TE42) - TRAVAUX IMPASSE DU CHATELARD - DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION - CONVENTION DE SERVITUDE

28 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL-TE42) - TRAVAUX RUE JEAN-LOUIS LOUBET - AUTORISATION DE REPRISE DE BRANCHEMENT TELEPHONIQUE

29 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX GRANDE RUE DE SAINT ENNEMOND - AUTORISATION DE REPRISE DE BRANCHEMENT TELEPHONIQUE

RESSOURCES HUMAINES

30 - PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION 2022-2024

31 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

32 - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

33 - DELIBERATION DE PRINCIPE PORTANT AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT EN VERTU DE L' ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

34 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE TECHNIQUE VOCALE PAR VOIE CONTRACTUELLE
35 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) D'ORGUE PAR VOIE CONTRACTUELLE
36 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE TROMBONE PAR VOIE CONTRACTUELLE
37 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE BASSE ET CONTREBASSE PAR VOIE CONTRACTUELLE
38 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE PIANO ACTUEL PAR VOIE CONTRACTUELLE
39 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) ACCOMPAGNATEUR(TRICE) DE PIANO PAR VOIE CONTRACTUELLE
40 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) INTERVENANT(E) EN MILIEU MUSICAL PAR VOIE CONTRACTUELLE
41 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) EN DISCIPLINE PERCUSSIONS AFRICAINES ET BATUCADA PAR VOIE CONTRACTUELLE
42 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE HAUTBOIS PAR VOIE CONTRACTUELLE
43 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE PIANO PAR VOIE CONTRACTUELLE

COMPTES-RENDUS

44 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
45 - RELEVE DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4EME DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

M. le Maire : Je vous propose qu'on puisse débuter cette séance du conseil municipal en laissant le soin à notre Directeur Général des Services de procéder à l'appel.

Monsieur MONTES procède à l'appel.

M. le Maire : Avant de débuter formellement l'ordre du jour du conseil municipal, je souhaitais qu'on puisse rendre un hommage, via une minute de silence, à un élu qui a siégé ici même, entre 2008 et 2014, puisqu'il était adjoint auprès de Philippe KIZIRIAN.

Il s'agit de Monsieur VACHER qui est décédé il y a quelques jours. Vous le reconnaîtrez à l'écran, un recueillement a d'ailleurs eu lieu au crématorium le 20 juin dernier. Il avait d'ailleurs, lors de la première réunion du conseil municipal en mars 2008, il était le doyen de l'assemblée et donc, c'est lui qui avait présidé l'assemblée communale avant que la proclamation des résultats et élection du maire formellement, donc Philippe KIZIRIAN, et à cette occasion d'ailleurs, il avait insisté sur un certain nombre de points et pour avoir relu son discours récemment notamment, il avait adressé un mot auprès des abstentionnistes déjà, en 2008.

Donc, Monsieur VACHER était adjoint aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique. Il avait un grand nombre de représentations. Donc, je voulais vraiment souligner son action, le remercier pour son engagement pour la commune. Il était extrêmement présent également sur le terrain. On avait l'occasion de le croiser notamment, dans le centre-ville de Saint-Chamond puisqu'il habitait la place de la Liberté et qu'il était souvent également sur ce périmètre donc je voulais évidemment le remercier et adresser à ses proches, sa famille, comme je l'ai fait avec une lettre de condoléances, mais publiquement, leur faire part que nous partageons également leur peine.

Il est décédé à l'âge de 85 ans. Je crois que Madame MASSARDIER voulait également dire un mot parce que vous aviez siégé ensemble dans l'équipe municipale.

Mme MASSARDIER : Je voulais dire un mot, parce que l'engagement politique de pas mal de personnes s'enracine aussi dans ce qu'a été Raymond et notamment, par rapport aux jeunes en politique.

En ce début de conseil, nous souhaitons prendre la parole pour plusieurs raisons. La première, pour rendre hommage à l'un des nôtres. Adhérent à « Saint-Chamond Pour Tous » depuis la création de l'association et militant politique depuis sa jeunesse, Raymond VACHER nous a quittés à la veille du deuxième tour des élections législatives. De 2008 à 2014, il a été adjoint au maire dans l'équipe de Philippe KIZIRIAN, il était chargé de la Sécurité sur la ville et de la gestion des Ressources Humaines. C'était un militant de terrain, soucieux de transmettre ses convictions humaines et sociales aux plus jeunes que lui. Nous le remercions pour son engagement et son accompagnement.

C'est aussi dans le témoignage de sa vie que nous puisons une seconde raison de prendre la parole. Raymond aimait discuter, échanger, débattre, parfois avec véhémence et passion. Nous venons de voter pour l'élection du député de notre circonscription, je ne me risquerais pas à une analyse des résultats, ce n'est pas le lieu, mais quand même, 54 et 57 % d'abstention sur notre circonscription, quel échec. Où sont passés les débats, les échanges, les explications, les confrontations ? Peut-être qu'il est temps de réinvestir le terrain de la politique, ou pour le dire autrement, de réapprendre la politique de terrain. Notre statut d'élu nous donne la responsabilité de rejoindre l'ensemble de la population, de l'écouter et lui donner les moyens de prendre réellement sa part dans l'élaboration d'un projet commun.

La tâche est difficile certes, mais ça vaudrait le coup de laisser la haine, les calculs de pouvoir de côté et permettre à toute la population de se réapproprier son destin. Nous espérons que la trêve estivale nous donnera du temps et de la disponibilité pour penser la suite de nos engagements au service de la ville et de ses habitants et aussi l'engagement politique nécessaire pour penser l'avenir du monde à partir des réalités quotidiennes de chacun.

Merci vraiment, pour votre attention et pour Raymond.

M. le Maire : Merci. Ecoutez, je vous propose qu'on procède à une minute de silence.

[Une minute de silence en la mémoire de Raymond VACHER]

M. le Maire : Je vous remercie.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 – APPROBATION

M. le Maire : Nous avions le procès-verbal de la séance du 16 mai, également, à valider. Est-ce que ce PV fait l'objet de remarques ? Non ? Est-ce qu'il y aurait des avis contraires ? Des abstentions ? Quatre abstentions. Très bien.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour, 4 abstentions : Mme Nathalie ROBERT, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

Désigner également un ou une secrétaire de séance. Madame CHAPARD ? Très bien.

Vous aviez également dans votre convocation une information comme quoi, et vous le retrouvez sur table, nous avons produit le rapport d'activité RSO pour l'année 2021. Il vous est adressé un exemplaire papier chacun. Evidemment, ce document est également disponible en version numérique. Délégation portée par Bruno CHANGEAT qui recense l'ensemble, de manière vulgarisée et illustrée, les différentes actions et ça donne un reflet, me semble-t-il, assez précis et complet de l'ensemble des actions au sein de la municipalité. Pas simplement pour s'en contenter, mais évidemment, pour toujours s'améliorer, c'est ça, la démarche RSO, l'évaluation des politiques publiques.

DL2022 0092. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET METROPOLE POUR UN PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC), POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION ENERGETIQUE DE 287 LOGEMENTS COLLECTIFS, BATIMENTS DE FONSALA 2 A SAINT-CHAMOND

M. le Maire : Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour. Il s'agit de deux demandes de garantie d'emprunt. Je vais laisser le soin à Régis CADEGROS de nous en parler.

Monsieur CADEGROS : Merci, bonsoir à tous. Il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt par Habitat et Métropole pour un prêt qui était déposé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est consenti pour la réhabilitation énergétique de 287 logements du quartier de Fonsala, Fonsala 2.

Donc, c'est un prêt à hauteur de 6,8 millions d'euros, qui est sur 20 ans, basé sur le livret A, avec une marge à 0,53 %. Ce qui nous fait un taux actuel de 1,53 %.

Donc, il nous est demandé, à la commune, de garantir ce prêt.

M. le Maire : Cette première garantie d'emprunt, ça correspond aux travaux sur Fonsala que l'on a inaugurés il y a peu de semaine.

Est-ce qu'il y aurait des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour, 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

DL2022 0093. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET METROPOLE POUR UN PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC), POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION ENERGETIQUE DE 191 LOGEMENTS COLLECTIFS – BATIMENTS DE FONSALA 3 A SAINT-CHAMOND

M. le Maire : Il y en a une seconde pour une nouvelle tranche.

Monsieur CADEGROS : Il s'agit toujours d'une garantie d'emprunt par Habitat et Métropole qui est consenti là, pour la réhabilitation énergétique de 191 logements collectifs niveau du quartier de Fonsala, Fonsala 3, basée sur les mêmes caractéristiques, sur 20 ans, sur le livret A, avec une marge bancaire de 0,53 %, soit un taux actuel de 1,53 %. Ce qui fait qu'au total, pour ces deux prêts, c'est près de 11 millions d'euros, 10 925 000 €, qui ont été injectés pour la réhabilitation énergétique de près de 500 logements. 478 logements collectifs sur Fonsala.

M. le Maire : Merci. Là encore, des oppositions ? Non ? Des abstentions ? Deux abstentions. Très bien.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour, 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

DL2022 0094. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2021-2023) CONCLUE ENTRE L'ASSOCIATION DE COMMERÇANTS ET D'ARTISANS « CARREMENT SAINT-CHAMOND », LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE LYON METROPOLE SAINT – ETIENNE ROANNE, LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA LOIRE ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2022

M. le Maire : Troisième dossier. Il s'agit de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association des commerçants. Stéphanie CALACIURA.

Mme CALACIURA : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du renouvellement de la subvention annuelle qui est attribuée à l'association « Carrément Saint-Chamond » , dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui nous lie avec l'association, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers de l'Artisanat.

Pour rappel, cette convention, elle a été signée en 2018, renouvelée en 2021, pour une durée de trois ans. Je vous rappelle les objectifs qui sont ;

- de promouvoir l'offre commerciale,
- de développer les services à la clientèle, notamment avec le chèque-cadeau,
- de réaliser des animations commerciales,
- et de faire le lien entre les commerçants et les partenaires.

Nous avons souhaité annexer à cette convention un Plan d'Action Triennal qui est partagé avec les différents partenaires autour de différents axes. Le premier qui est de fédérer les commerçants autour d'une marque de territoire. Donc, nous avons souhaité mettre en place une marque dédiée au commerce afin de communiquer avec l'ensemble des commerçants de la ville, et cette marque sera lancée en septembre. Il s'agit de la déclinaison de « Made for You » qui sera disponible dès le mois de septembre.

L'objectif de cette marque, c'est de présenter une expérience shopping sur la ville, via un site Web dédié qui va recenser l'ensemble des commerces de la ville, le parcours shopping qui va de l'Hôtel-Dieu à la Varizelle, mais également en passant par les quartiers avec tous les commerces de proximité.

L'offre de stationnement. On a 1 600 places gratuites sur la ville. L'idée, c'est de pouvoir les situer et les valoriser et puis également retrouver les animations commerciales. Donc, ce site, il sera accompagné de pages Facebook et Instagram qui vont permettre de donner une info régulière sur l'actualité commerciale.

Un autre axe est d'assurer la transition numérique. Nous avons mis en place des rendez-vous thématiques qui sont organisés à la maison des projets les mardis midi. Douze rendez-vous ont été proposés, nous avons eu onze intervenants extérieurs sur des thématiques très différentes autour de l'identité visuelle, de la stratégie marketing, de l'agencement, des commerces et plus de 60 participants commerçants, artisans et chefs d'entreprises.

Nous avons également mis en place le dispositif de la CCI, « Top Compétitivité », pour accompagner les commerces.

Et enfin, proposer des formations à l'Espace Public Numérique (EPN), autour du site Web, des réseaux sociaux, pour aider les commerçants à mettre en place une stratégie numérique. Donc, c'est huit ateliers, 40 participants à ces formations.

Un axe aussi autour de la promotion de la ville, avec les « rendez-vous Business ». Nous avons proposé trois éditions jusqu'à présent et les Salons de la Franchise à Paris et à Lyon.

Et enfin, une démarche autour des commerces pour les préempter, les rénover. Depuis 2015, nous avons préempté 22 commerces, trois restent à rénover, mais le reste des commerces ont été recommercialisés, donc c'est une démarche très positive.

Ce plan d'action est partagé avec l'association des commerçants qui inscrit elle-même ses actions qui viennent compléter notre plan d'action et dans ce cadre, l'association nous a informés de la création d'une commission animation depuis début 2022. Ils ont proposé deux animations qui ont remporté un vif succès. Une animation pour le carnaval et une animation pour les fêtes de Pâques. Ils souhaitent poursuivre cette dynamique d'animation commerciale et suite à leur dernière assemblée générale, l'association nous a informés du renouvellement du bureau qui a été élargi à onze membres.

Je tenais ce soir à remercier l'ancienne équipe pour la création et le développement de l'association. L'association a été créée en 2015, elle comporte aujourd'hui 125 adhérents, donc vraiment, je tenais à féliciter tout le travail qui a pu être réalisé.

Et je tiens à remercier le nouveau bureau et les nouveaux membres pour leur implication et leur engagement. Et la volonté de la nouvelle équipe est de développer encore plus l'animation en lien avec l'animation commerciale qui est proposée par la ville et qui est portée par mon collègue Philippe PARRET , élu en charge de l'animation commerciale.

Afin d'encourager cette dynamique mise en place depuis 2015 et que la nouvelle équipe se propose de continuer, nous proposons aujourd'hui de renouveler la subvention de 30 000 € au profit de l'association.

M. le Maire : Merci. Madame SURPLY, vous souhaitiez prendre la parole ?

Mme SURPLY : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Juste une chose à propos de cette délibération. Mais je déplore toujours que vous puissiez user de termes anglais, « Made for You ». Moi, je trouve ça dommage, parce que Monsieur le Maire, cite souvent, des auteurs français. J'eus préféré, nous eûmes préféré, avec Nathalie ROBERT, que vous utilisiez plus d'expression française tellement que notre langue est belle. Je trouve ça bien dommage, je vois que ça fait réagir autour de moi, mais on ne peut pas passer son temps à parler anglais. Je vous remercie.

M. le Maire : Bon, c'était plus une remarque qu'une question. En tout cas, la braderie a très bien fonctionné et c'est vrai qu'aujourd'hui, une belle entente avec les commerçants, moi, je me réjouis que

lors d'un certain nombre de réunions, on puisse se dire les choses pour que chacun dans nos responsabilités pouvoir tirer vers le haut le commerce à Saint-Chamond et effectivement, dégager un parcours shopping.

Il y a à Saint-Chamond de très bons commerces et on aura l'occasion d'en reparler, mais une communication appropriée et notre marketing territorial va se poursuivre et s'amplifier pour démontrer aux habitants de Saint-Chamond, mais aussi au-delà, qu'on peut venir consommer à Saint-Chamond et ça coûte moins cher qu'ailleurs, le parking est gratuit, entre autres. Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Juste un petit truc. Le parking est gratuit, oui. C'est un peu dommage, peut-être, de mettre les parkings gratuits en centre-ville, mais bon. Tout ça pour dire que vous dites que les gens peuvent venir acheter leurs affaires, leurs produits sur Saint-Chamond, ce qui est effectivement une bonne chose et quelque chose à continuer de faciliter.

Par contre, moi, je me dis aussi, comme j'ai lu toutes les choses qu'on avait dans le dossier, je me dis quand même que ça fait très publicité et appel à la consommation et je trouve que dans la société où on est, on a peut-être des bémols à mettre en place. En tout cas, on va voter pour, il n'y a pas de souci, mais c'est quand même des questions de fond et ça va avec l'action en bordure de ville, enfin tous ces trucs-là, je trouve qu'il y a des vraies questions de société et ça serait intéressant d'avoir ces débats-là.

M. le Maire : Allez, on vote. Ecoutez, voilà pour ces remarques.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions peut-être ? Pas d'abstention. Merci pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous avons ensuite une série de délibérations qui concernent des marchés et groupements de commandes au sein du Pays du Gier. Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Ce sont les communes du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) qui ont souhaité mutualiser leur marché de commande publique. Tout ceci dans le but de faire des économies et aussi dans un but de solidarité pour faire profiter les petites communes des prix obtenus par les plus grandes communes.

Il y a huit groupements de commandes qui sont proposés pour ce conseil municipal, avec des conventions qui sont bâties sur le même modèle. Je vous rappelle simplement les grandes lignes. Chaque convention prévoit les modalités concrètes d'organisation et de fonctionnement de chaque groupement de commandes, c'est le SIPG qui est désigné coordinateur du groupement, accompagné de techniciens des communes participantes. Le coordonnateur donc le SIPG porte l'ensemble des opérations de la procédure de passation des marchés publics et l'analyse des offres se fait par le coordonnateur et les techniciens des communes. Et ces analyses sont ensuite transmises aux communes et qui vont statuer, libre à elles d'accepter ces marchés. Et si les communes les acceptent, chaque commune prend en charge l'exécution des marchés passés.

Je rappelle que la mission de coordonnateur ne donne pas lieu à une rémunération et que les frais de procédures sont réglés par chaque membre du groupement au prorata de son poids démographique.

DL2022 0095. CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 21 COMMUNES ET 3 INTERCOMMUNALITES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PERIODE 2023-2025

DL2022 0096. MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 11 COMMUNES ET 1 INTERCOMMUNALITE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PERIODE 2023-2025

DL2022 0097. MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX DE 10 COMMUNES ET 1 INTERCOMMUNALITE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PERIODE 2023-2025

DL2022 0098. CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 17 COMMUNES ET 2 INTERCOMMUNALITES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PERIODE 2023-2025

DL2022 0099. MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE – CHARGES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 14 COMMUNES ET 1 INTERCOMMUNALITE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PERIODE 2023-2025

DL2022 0100. CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS DE GAZ DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 10 COMMUNES ET 3 INTERCOMMUNALITES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PERIODE 2023-2025

DL2022 0101. FOURNITURES DE COUCHES ET DE LAIT POUR LESCRECHESDE3COMMUNES CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PERIODE 2023-2025

DL2022 0102. MAINTENANCE DES HOTTES ET MATERIELS DE CUISINE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE 8 COMMUNES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PERIODE 2023-2025

M. CADEGROS : Donc, pour la première délibération, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour le contrôle des installations électriques. Il y a 21 communes qui sont intéressées plus trois intercommunalités. Voilà pour cette première de libération. Je ne sais pas, on les vote ?

M. le Maire : Peut-être, toutes les passer en revue.

M. CADEGROS : Alors, je les passe en revue. La deuxième délibération pour ces groupements de commandes. Il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour la maintenance des portes et portails automatiques. Là, il y a onze communes et une intercommunalité.

La délibération suivante, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour la maintenance des aires de jeux. Il y a dix communes et une intercommunalité.

Ensuite, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour le contrôle périodique des aires de jeux et équipements sportifs. Avec dix-sept communes et deux intercommunalités.

Il est ensuite proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour la maintenance des ascenseurs et des monte-charges avec quatorze communes et une intercommunalité.

Délibération suivante. Il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour le contrôle des installations de gaz. Avec dix communes et trois intercommunalités.

Ensuite, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour la fourniture de couches et de lait pour les crèches. Là, il y a sept communes qui sont intéressées.

Et enfin, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour la maintenance des hottes et matériels de cuisine. Là, il y a huit communes qui sont intéressées.

Voilà, pour toutes ces délibérations pour les communes du SIPG. Donc, encore une fois, qui ont souhaité mutualiser leur marché de commande publique.

M. le Maire : Oui, donc, ce sont les délibérations de 4 à 11. Je proposerai de les mettre au vote ensemble, sauf s'il y a des votes différenciés, n'hésitez pas à le dire. Simplement, pour compléter ce qu'a dit Régis CADEGROS, qui a bien décrit chacun des marchés. Bien souvent, il y a un certain nombre de normes et du coup, un certain nombre de contrôles qui sont exigés par l'instance réglementaire et l'État, bien souvent.

Donc, on a pensé, au sein du syndicat du pays du Gier que l'on pouvait ensemble, porter ces questions-là. Et d'ailleurs, j'ai souhaité que ce soit Vincent BONNY, premier vice-président du syndicat du pays du Gier qui porte cette délégation et il le fait fort bien. Et là, on se projette, puisqu'il y a des marchés qui arrivent à échéance de 2023 à 2025, et depuis 2020, nous avons déjà lancé un certain nombre de marchés de la même façon, à la carte, de manière un peu expérimentale. D'ailleurs, je remercie Patrice MONTES qui est le directeur général de la ville de Saint-Chamond, mais qui a porté l'organisation et également avec ses homologues des autres communes pour organiser tout cela.

Et sur la première salve de marchés, nous avions un groupement de commandes, avec en moyenne, une économie de 25 % sur l'ensemble de ces marchés. Alors, forcément le fait que Saint-Chamond s'implique, ça donne des volumes plus importants, même si nous ne sommes pas présents sur tous les marchés, et forcément ça fait baisser les prix aussi. Mais c'est aussi ça, la solidarité intercommunale, c'est de faire bénéficier aussi des communes plus modestes démographiquement également de volumes de commandes avec la ville de Saint-Chamond et Rive-de-Gier parmi les deux plus importantes. Voilà peut-être pour compléter, avoir notion de cette démarche. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Merci. Oui, nous approuverons de façon générale l'ensemble de ces groupements de commandes passés de façon coordonnée entre communes proches. Cette mutualisation fait profiter, de façon solidaire les communes plus petites de tarifs plus intéressants, c'est ce que vous venez de dire, on peut bien l'espérer évidemment.

Dans cet esprit, nous voyons donc l'intérêt de ce syndicat intercommunal du pays du Gier. Les écologistes ne se sont jamais opposés à la remontée de compétences à Saint-Étienne Métropole. En

effet, certaines compétences doivent être traitées avec une vue plus large que les limites de chaque commune. C'est en particulier vrai des problématiques d'environnement.

Pour autant, nous restons toujours prudents et vigilants parce que la proximité, c'est aussi une dimension très importante. Certaines compétences doivent rester aux communes ou à des relais proches des habitants, comme cette intercommunalité des pays du Gier.

C'est donc pour cela que nous voterons pour cette délibération et toutes celles qui suivent dans le même esprit. Merci.

M. le Maire : Merci. Donc, délibérations de 4 à 11, s'il n'y a pas de demande de votes différenciés. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions non plus ? Eh bien, écoutez, je vous remercie.

Résultat du vote des délibérations 4 à 11 : Adoptés à l'unanimité (39 pour).

DL2022 0103. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES ACHATS DE FOURNITURES ET SERVICES RECURRENTS ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CHAMOND

M. le Maire : Rapport numéro 12. Avec là aussi, un groupement de commandes, mais avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Jean-Marc LAVAL.

M. LAVAL : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte également sur un groupement de commandes qui réunit cette fois, la commune et le CCAS. L'idée étant de regrouper les commandes et consultations pour tout ce qui est achat de produits et services, pour les produits d'entretien, produits d'hygiène, vêtements et chaussures de travail et assurance.

Il est proposé d'approuver le principe de constitution de ce groupement entre les deux entités, mairie et CCAS.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non plus. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

DL2022 0104. RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH) – ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT

M. le Maire : Dossier 13 qui nous sera présenté par Jean-Luc BOUCHACOURT. On est sur une adhésion à une centrale d'achat. On est toujours un petit peu dans le même esprit.

M. BOUCHACOURT : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je vais vous présenter une adhésion pour une centrale d'achat. C'est le Réseau des Acheteurs Hospitaliers qui est le RESAH qui est un Groupement d'Intérêt Public national dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur sanitaire, médico-social et social, public et privé non lucratif.

Depuis peu, le RESAH avait mis à disposition des collectivités territoriales, notamment, une offre dédiée de fournitures et d'intégration missions et d'infrastructures de téléphonie et un marché de fournitures et d'intégration de solutions de sécurité numérique, confidentialité et intégrité des données.

Cette centrale d'achat agit en tant qu'opérateur dans le secteur public. Il offre un accès à un catalogue d'offres en centrales d'achat ainsi que des services associés, notamment en conseil, en formation et en solutions informatiques.

Cette centrale d'achat nous propose trois types d'offres. Des offres en accès direct, en achat groupé et en achat sur mesure, ainsi qu'un centre de ressources et d'expertise.

La commune de Saint-Chamond peut adhérer à la centrale d'achat pour un montant de 300 € annuels et reconduit tacitement chaque année afin de bénéficier des marchés, notamment, dans la téléphonie et informatique.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette adhésion et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention d'adhésion et d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 011.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non ? Alors, évidemment, par toutes ces démarches, on essaye vraiment de rationaliser nos moyens, de jouer groupés avec un certain nombre d'organismes et donc de communes, c'est le sens de toutes ces délibérations. Tout en exerçant bien les missions, malgré tout. Mais il est vrai qu'aujourd'hui, on a besoin également de générer ces économies d'échelle. On ne sait pas quelle sera la contribution des communes et des collectivités publiques au redressement des comptes publics. Ça, c'est vraiment une grande préoccupation aujourd'hui. Et on sait qu'on risque d'être malmenés. Et puis, il y a d'ores et déjà des décisions qui sont prises au niveau national qui nous impactent sur la revalorisation d'un certain nombre d'ailleurs, de catégories de personnel et voilà. Certains décident, et puis ce sont les collectivités locales qui doivent payer. Donc, pour ça, il faut également qu'on trouve des marges de manœuvre et c'est tout le sens de ce que l'on propose ce soir. Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Juste une remarque. Il y a la question du prix effectivement, de la rationalisation des coûts, mais il y a aussi – on en a parlé à la Commission d'Appel d'Offres cet après-midi – une possibilité d'uniformiser les pratiques et les installations et je crois que c'est important de le souligner, que les négociations les plus globales possible et notamment, par rapport à tout ce qui est du service public, ça a aussi cette portée-là.

M. le Maire : Effectivement. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non ? Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

DL2022 0105. CYBERSECURITE - MISE A DISPOSITION PAR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE DE LA SOLUTION « DETOXIO » PROPOSEE PAR L'ENTREPRISE « SERENICITY » AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND - CONVENTION

M. le Maire : Dossier 14 qui porte sur la cybersécurité. Jean-Luc BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Aujourd'hui, comme tout le monde le sait, la cybercriminalité est devenue une menace majeure sur les systèmes informatiques privés et publics. Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées par les attaques des pirates informatiques et ils représentent à peu près, 20 % des cibles.

Un Antivirus et un Firewall ne suffisent plus, d'autant plus que les usages numériques ne cessent de se développer. Donc, fort de ce constat et des enjeux de sécurité informatique sur le territoire du Gier, le Département de la Loire souhaite lancer une expérimentation sur cette thématique qui se déroulera durant une année, auprès d'une trentaine de communes. Le Département proposera prioritairement cette expérimentation aux communes soutenues par ce dernier, dans le cadre de l'appel à partenariat services et usages numériques « Loire Connect » depuis la première édition 2017, ce qui est le cas pour la ville de Saint-Chamond.

Le Département a retenu l'entreprise SERENICITY qui propose une solution simple à utiliser pour l'accompagner dans cette démarche et ainsi proposer d'établir une convention de mise à disposition

gratuite par le Département et cette solution, avec chaque commune ciblée, qui permettra de définir les contours de cette action, les engagements de chaque partie.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à la démarche et de bénéficier de l'outil DETOXIO.

M. le Maire : Merci. C'est un élément important puisqu'un certain nombre d'organismes et de collectivités ont été hackés, se sont fait attaquer et pas très loin de chez nous d'ailleurs, avec parfois même des demandes de rançon, des données qui ont été perdues. Donc, ça, c'est un élément extrêmement important de pouvoir parer également à ces cyberattaques. C'est loin d'être technique en fait, sur le fond. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire. Juste pour rebondir parce qu'on est dans la sécurité, je me réjouis que l'entreprise ait été choisie par le département appartienne à Monsieur VERNEY CARRON, je pense qu'on sera bien lotis en matière de cyberarmes.

Maintenant, si je puis me permettre, je vais juste aborder ce sujet sous l'angle de la sécurité aussi territoriale. Nous attendons toujours le plan de lutte contre les arnaques téléphoniques promis par Monsieur GRECO qui n'est pas là, je le regrette. Et nous attendons toujours la promesse du Conseil Départemental de supprimer les fameuses allocations, les aides sociales aux délinquants récidivistes, Promesse que vous aviez faite quand vous étiez en campagne aux élections départementales. C'était pour raccorder à la cybersécurité, si c'est un hors sujet, ça a un sens pour raccorder avec la cybersécurité, mais il y a aussi la sécurité dans nos rues et au téléphone donc, on n'est pas très, très, loin quand même du sujet.

Je vous remercie.

M. le Maire : Pas très loin, façon de parler. Moi, je trouve. C'est le grand écart même. Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Nous nous abstiendrons sur cette délibération. C'est l'occasion d'aborder un sujet qui personnellement me tient à cœur depuis longtemps sur la meilleure façon de se protéger des cyberattaques, c'est sortir des réseaux GAFA, c'est changer la politique informatique des villes, de nos pratiques à nous, en tant qu'individus et aussi des collectivités.

Donc, une vraie politique d'utilisation des logiciels libres réduit considérablement les risques et formes, et promeut encore en plus, une pratique éthique du numérique. Donc, c'est un vaste débat, on ne va pas le faire ce soir, mais c'est quelque chose qui, à mon avis, devrait nous faire réfléchir ensemble parce que c'est aussi la pollution, c'est aussi l'insécurité, c'est aussi la liberté, avec tous les réseaux libres et tout ça.

Donc, voilà, ce sont des choses que je redis, qui me tiennent à cœur, que je partage avec les élus depuis 2008, mais j'aimerais bien et je pense qu'il y a des gens dans la population qui sont aussi porteurs de ces désirs-là, par rapport à l'informatique et aux réseaux.

Donc, voilà, si on pouvait lancer des débats de fond, ça serait parfait.

M. le Maire : Je vais laisser la parole à Jean-Luc BOUCHACOURT, parce qu'il va pouvoir vous dire qu'il travaille aussi ces aspects de sobriété numérique. Ça fera peut-être d'ailleurs, un jour, l'objet d'une présentation lors d'une commission peut-être, pour aborder ces questions de fond.

Jean-Luc BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Effectivement, quand on peut utiliser des logiciels libres, on les utilise. La première qu'on utilise, je ne vais pas tous les énumérer parce que ça sera un peu long et rébarbatif, c'est notre messagerie, c'est Zimbra qui est un logiciel libre. Et concernant l'usage des GAFA, j'ai fait mettre, on a fait mettre sur tous les postes des agents, le moteur de recherche Qwant qui est un moteur

de recherche français, qui n'est pas pisté par les publicités. Donc, on mène des actions, je ne peux pas tous les énumérer ici, ça sera un peu trop long, mais on a bien conscience de tout ça.

Et puis le logiciel libre, ça ne veut pas toujours dire gratuit non plus. Ça ne veut pas dire gratuit et ça ne veut pas dire aussi qu'il y a un développement qui soit pérenne, notamment sur de gros logiciels comme les logiciels de ressources humaines ou des logiciels de gestion de comptabilité. Ça me paraît un peu difficile de retrouver les équivalences en termes de capacité. Donc, souvent, on est contraints. Le Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV) est conscient, dès qu'on peut utiliser et on utilise beaucoup de logiciels libres, on travaille avec, mais c'est ce n'est pas toujours le cas et ce n'est pas toujours possible.

Hors micro

Mme MASSARDIER : Mais effectivement, c'est une question de coût parce que ça demande un gros investissement et c'est une politique de fond, donc je suis bien d'accord que ce n'est pas gratuit.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT a demandé la parole également donc je la redonnerai ensuite à Monsieur BOUCHACOURT.

M. MINNAERT : Nous, on souscrit effectivement à l'intervention qu'a faite notre collègue à sa gauche. Nous voterons quand même pour cette délibération. Nous pensons qu'effectivement, il y a à penser d'autres logiciels libres, mais actuellement, on sait que quand même, il y a eu des mairies récemment qui ont été attaquées et il y a une urgence quand même à faire cette protection.

Je pense que nous votons plus dans l'affaire de l'urgence qu'il y a actuellement à avoir mais à dire aussi qu'il y a effectivement à penser à aller vers ces logiciels qui peuvent être plus éthiques sur l'avenir.

M. le Maire : Heureusement, à la ville de Saint-Chamond, on ne part pas de rien. On a déjà un certain nombre de dispositifs, là, on les renforce. Mais encore une fois, la proposition qu'en commission, Jean-Luc BOUCHACOURT puisse vous présenter l'ensemble des dispositifs et le nombre assez important de logiciels libres avec lesquels nous fonctionnons. Je lui redonne la parole.

Mme MASSARDIER : Je suis d'accord sur cette notion d'urgence et le fait de s'abstenir c'est aussi ne pas barrer le vote et pouvoir témoigner de (inaudible).

M. le Maire : Du coup, j'ai enlevé le micro à Jean-Luc BOUCHACOURT, je vais lui demander de rappuyer parce que je lui ai coupé la parole.

M. BOUCHACOURT : Non, mais sur les logiciels libres, c'est vrai qu'on est pour dans la mesure du possible, mais c'est aussi des logiciels qui peuvent s'arrêter du jour au lendemain, donc on n'a pas forcément une visibilité aussi importante et aussi nette que l'on peut avoir sur les grosses entreprises qui nous fournissent des logiciels un peu chers mais performants.

Donc, voilà, c'est vraiment des logiciels à prendre avec des pincettes, ça fonctionne, mais il faut seulement vraiment une grosse réflexion. Et le SITIV justement, sur ce sujet, nous accompagne à choisir les logiciels qu'ils font avec toute l'ingénierie qu'ils ont à disposition, et tous les moyens dont ils disposent. Là, il s'agit juste d'avoir une technologie un peu différente qui est testée, qui est plus basée sur les flux rentrants dans les communes. Donc, on a une expérimentation qui va durer un an, qui est totalement gratuite et offerte par le Département donc voilà, on en profite. On fera le bilan à la fin de l'année.

M. le Maire : Merci. Donc, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour, 2 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER)

DL2022 0106. DISPOSITIF « CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES » – CONVENTION DE SUBVENTION

M. le Maire : Le rapport n° 15 concernant le dispositif « conseiller numérique France Services » dont on bénéficie avec laquelle on a une subvention. Monsieur BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Dans le cadre du volet inclusion numérique du plan « France Relance », l'Etat a lancé le dispositif conseiller numérique France Services qui est piloté et animé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Le plan France Relance affecte un budget inédit à la réalisation d'actions phares en faveur de l'inclusion numérique, dont notamment, la création de 4 000 postes de conseiller numérique qui ont pour rôle de proposer au plus près des habitants des territoires, des ateliers d'initiation et de formation au numérique du quotidien. C'est un dispositif qui s'adresse aux structures publiques et privées souhaitant recruter un ou plusieurs conseillers numériques afin de participer à l'appropriation du numérique par tous.

Donc, la commune de Saint-Chamond a candidaté à ce dispositif et elle a été retenue. Le recrutement des conseillers numériques s'est effectué fin mars 2022, ils seront basés à l'atelier numérique de la ville et à l'issue de leur formation, et seront amenés à se déplacer dans les structures et services qui feront la demande d'une permanence à destination des publics éloignés du numérique.

Le dispositif permet à la commune de bénéficier d'une subvention d'un montant de 50 000 € afin de financer ces emplois rémunérés à minima à hauteur du SMIC pour une durée de deux ans.

Cette conseillère numérique bénéficie d'une formation d'une durée de 40 jours et elle accompagnera les personnes sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- le soutien aux habitants dans l'utilisation quotidienne du numérique,
- la sensibilisation aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens et critiques,
- et accompagner les personnes vers l'autonomie pour réaliser des démarches administratives en ligne, seules.

La commune de Saint-Chamond a sollicité un financement de l'Etat dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Recrutement et accueil de conseiller numérique France services dans le cadre de France relance ». A la réponse à cette demande l'ANCT a décidé d'accorder une subvention au bénéficiaire pour financer son projet de recrutement.

Et compte tenu de l'engagement de la commune de Saint-Chamond dans les actions en faveur de l'inclusion numérique, il est proposé de répondre favorablement à la signature de la convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France services.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

M. le Maire : Merci. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous, nous voterons pour cette délibération. Nous nous étions abstenus quand ça avait été proposé un peu la même chose envers la Poste. Nous voterons pour parce que c'est effectivement la mairie qui le fait, c'est la commune, c'est une autre dimension. Et en même temps, on reste quand même prudent que tout ne devienne pas numérique dans nos vies. La rencontre humaine est importante, le numérique est important, on ne doit pas être opposés au progrès, mais en même temps, le progrès ne remplace pas le contact d'un service.

M. le Maire : Monsieur BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Oui, c'est la politique que l'on mène depuis qu'on est élu. Le numérique ne remplacera jamais les personnes, les agents dans notre commune, c'est un service en plus que l'on apporte et il a toujours été question de préserver ces emplois et de préserver ce service. C'est l'un des services au niveau d'une mairie, c'est un des rares services publics où on retrouve encore un contact humain.

Donc nous, on s'est engagés à le préserver et il est hors de question que l'on supprime des agents au profit du numérique, ça a toujours été notre ligne de conduite et on la tiendra.

M. le Maire : On peut même dire qu'on a augmenté le nombre de personnels en la matière avec la création portée par Jean-Luc BOUCHACOURT de l'atelier numérique. Cette démarche-là, c'est aussi d'accompagner des personnes qui sont parfois un peu éloignées du numérique et pour éviter toute fracture numérique donc on est plutôt justement, dans cet accompagnement-là, avec des personnes et des services dédiés parce qu'il y a une fracture numérique qui est liée aussi parfois une fracture de pouvoir d'achat. Alors, peut-être, qu'elles sont encore méconnues, mais je peux vous dire qu'à l'atelier numérique, il y a énormément non seulement de conseils et de compétences, mais du matériel dont chaque usager et habitant peut bénéficier et même, un certain nombre d'autoentrepreneurs qui viennent dans nos locaux pour bénéficier d'un matériel de qualité qu'ils ne pourraient pas forcément se payer. Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Je voulais juste savoir si les structures de Saint-Chamond avaient été informées et si certaines avaient répondu ? Pas dans le détail, mais…

M. BOUCHACOURT : Non, pas encore puisque c'est quand même assez récent, cette personne vient d'arriver et vient de finir sa formation. Donc là, il y a tout ce travail qui va être fait auprès des structures de la ville pour savoir les besoins, notamment, au niveau des centres sociaux, au niveau des différentes structures, mais c'est bien le travail qui va leur être confié, oui.

M. le Maire : Merci. Pas d'autres demandes de parole ? Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non plus. Merci pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

DL2022 0107. ORGANISATION D'UNE CLASSE MUSICALE RENFORCEE PAR LE COLLEGE JEAN ROSTAND VIA LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL CONVENTION

M. le Maire : Le rapport n° 16 sur la création d'une classe musicale renforcée au collège Jean Rostand. Sandrine FRANÇON.

Mme FRANÇON : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. La délibération n° 16 nous amène à réfléchir sur l'organisation d'une classe musicale renforcée par le collège Jean Rostand via le conservatoire municipal et donc, l'établissement d'une convention.

Le collège Jean Rostand mettra en place cette classe musicale en septembre 2022, à destination de quinze élèves de sixième. Ces élèves vont bénéficier de deux heures d'éducation musicale au sein du collège au lieu d'une heure, le temps alloué habituellement par l'Education Nationale. Et cette heure supplémentaire est financée par le collège.

Alors, l'ouverture de cette classe musicale renforcée, à travers cette démarche le collège affirme sa volonté de proposer un cursus musical un petit peu plus fort au sein de l'établissement et en fait, cette ouverture de classe, elle s'inscrit dans la continuité d'un projet dont vous avez peut-être entendu parler qui s'appelait « un quartier en chœur » qui a été mené cette année auprès de 150 élèves de trois écoles de Fonsala et du collège et qui prônait le développement du chant choral à l'école.

Donc, le collège propose à la ville une convention via le Conservatoire afin de permettre à ces quinze élèves de sixième de rejoindre le chœur ados du conservatoire, qui existe déjà. Un enseignant encadre aujourd'hui ce chœur ados, à raison de 45 minutes hebdomadaires. L'effectif au départ est de 20 élèves et le chœur sera en capacité d'accueillir quinze élèves supplémentaires.

Cette convention encadre ce partenariat et elle permettrait plusieurs avantages. D'abord de compléter le contenu pédagogique de la classe musicale, sans coût pour la ville puisque le chœur ados existe déjà. Elle permet de développer les liens entre les jeunes du collège et un équipement culturel de la ville qui parfois est mal connue. Et ce qui permettrait d'inclure des jeunes et leurs familles dans les actions qui sont menées par le Conservatoire et ses partenaires, donc des spectacles, des animations. Et en fait, elle entraîne du coup, aussi, l'inscription de ces quinze élèves supplémentaires au Conservatoire avec des frais de scolarité très peu coûteux qui s'élèvent à 21 € par élève et par an.

Donc, cette convention, elle comporte également un dernier avantage, c'est qu'elle serait annuelle et donc c'est un engagement qui serait maîtrisé et qui permettrait d'expérimenter cette formule. Pour le coup, il nous est proposé d'approuver cette convention relative à la création de cette fameuse classe musicale renforcée au collège Jean Rostand en partenariat avec le conservatoire.

M. le Maire : Parfait. Un collège Jean Rostand bien dynamique également et une ouverture au plus grand nombre pour accéder à cet art extrêmement exigeant.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Ecoutez, je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité. (39 pour)

DL2022 0108. ÉGLISE NOTRE-DAME – DEMANDE D'ADOPTION D'UN ARRETE PREFECTORAL DE DESAFFECTATION

M. le Maire : Le rapport n° 17 porte sur le sujet de l'église Notre-Dame avec une demande d'adoption d'un arrêté préfectoral de désaffectation. Donc, je vais laisser dans un premier temps François MORANGE un petit peu recontextualiser les choses sur ce sujet.

M. MORANGE : Je lis la proposition n° 17, après, nous pourrons évoquer d'autres points. Achevée en 1881, l'église Notre-Dame de Saint-Chamond, propriété de la commune, n'accueille plus de célébrations du culte catholique depuis près de 20 ans, depuis la Pentecôte 2004 exactement. D'importants travaux ont été menés ces dernières années par la commune afin de consolider l'édifice et d'en résoudre les désordres structurels, notamment au niveau de la tour nord. Dans ce contexte, des échanges réguliers et constructifs sont intervenus entre la paroisse Saint-Ennemond-en-Gier, le diocèse de Saint-Etienne et la commune de Saint-Chamond afin d'envisager ensemble le devenir de cette église.

S'agissant de bien cultuel, la commune n'a pas compétence pour constater la désaffectation qui relève de la seule autorité religieuse. Cependant, conformément à l'article 13 de la loi de 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat, la commune est autorisée à prendre acte dans cinq cas cités dans cet article 13, notamment, je cite, « si en dehors des cas de force majeure le culte cesse d'être célébré pendant plus de six mois consécutifs », article 13-2.

Monseigneur Sylvain BATAILLE, évêque du diocèse de Saint-Etienne, a indiqué avoir recueilli l'avis favorable à l'unanimité du conseil pastoral et du conseil économique de la paroisse pour la désaffectation de cette église. Tout comme le conseil diocésain des affaires économiques et le conseil presbytéral. En soulignant que le projet d'aménagement devrait être respectueux du lieu et de son passé. Il a en conclusion, donné son accord pour que la commune demande à Madame la Préfète de prononcer, par arrêté, la désaffectation de l'église.

Un important travail de consultation se poursuit pour construire ensemble ce projet de lieu culturel, dans ce monument phare de la ville, en partenariat avec les structures culturelles, associations saint-chamonaises, et structures publiques.

Le projet culturel répond à cette attente, alliant salle d'exposition et espace de valorisation touristique du patrimoine de Saint-Chamond.

Il est donc proposé de délibérer en faveur de la demande auprès de Madame la Préfète de la Loire de désaffectation de l'église Notre-Dame de Saint-Chamond et de s'engager à mettre en œuvre un projet respectueux du lieu et de son passé.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de la cessation de jouissance et du consentement écrit à la désaffectation de l'église Notre-Dame de Saint-Chamond exprimé par l'évêque de Saint-Etienne représentant du culte affectataire dans son courrier du 21 avril 2022.

Il est proposé d'approuver la demande d'adoption d'un arrêté préfectoral de désaffectation de l'église Notre-Dame de Saint-Chamond.

Enfin, il est proposé de s'engager à ne pas faire une nouvelle affectation inconvenante en ce bâtiment.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci à François MORANGE pour avoir pu évoquer l'objet propre de la délibération. Evidemment, l'église Notre-Dame, c'est un sujet qui, je l'espère, nous tient tous à cœur puisque ça fait maintenant plusieurs décennies que l'église fait l'objet de nombreux travaux, en se dirigeant vers cette perspective. Je voudrais quand même rappeler que nous tenons à cette église, et nous souhaitons la conserver. Parce que je le vois, en Auvergne–Rhône-Alpes, cette église fait partie des 4 184 églises d'Auvergne–Rhône-Alpes, et je vois de nombreux collègues qui sont parfois très embêtés d'avoir en charge ce patrimoine avec des coûts de restauration souvent très importants et finalement, des dépenses qui ne sont pas forcément prioritaires.

Donc, là, il est clairement affiché que nous souhaitons conserver l'édifice, le pérenniser au-delà des travaux qui viennent d'avoir lieu pour conserver sa structure. Mais ensuite, que cette église soit enfin rendue au plus grand nombre des Saint-Chamonais et au-delà puisque François MORANGE vient de tracer quelques perspectives qui permettraient d'en faire également un lieu touristique majeur sur notre commune.

D'ailleurs, le projet sera évidemment, présenté de manière beaucoup plus précise à l'automne puisqu'il reste encore un travail évidemment de concertation avec les différentes associations, les différentes parties prenantes. Aujourd'hui, il y a eu un groupe de travail interne à la municipalité où plusieurs élus ont voulu évidemment s'impliquer parce qu'encore une fois, c'est un édifice qui nous tient à cœur. Je pense que nous avons déjà prouvé d'ailleurs, notre attention auprès des églises de la ville puisque chaque année, c'est autour de 500 000 € qui est dépensé pour entretenir nos églises. Et je ne parlerai pas des travaux majeurs entrepris sur l'église Saint-Pierre. Sur Chavanne il y a peu de temps, sur Saint-Martin-en-Coailleux dans quelques mois, c'est même terminé pour une partie de ces travaux.

Donc, voilà, je voudrais vraiment afficher cela tout de suite et on aura l'occasion d'en reparler concernant le projet lui-même qui fera l'objet non seulement d'une présentation, mais un travail encore plus collaboratif avec l'ensemble des associations et des personnes concernées et évidemment, avec un échange avec l'ensemble des sensibilités municipales pour ceux qui voudront y prendre part.

Évidemment, je vais laisser la parole à tous ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce dossier. Alors, qui a commencé à appuyer sur son micro qui clignote ? Madame ROBERT.

Mme ROBERT : Merci, Monsieur le Maire. Vous avez un peu anticipé mes propos, mais bon. Je me permets de prendre la parole, même si ce que je vais dire risque d'être redondant, mais c'est un des sujets qui nous tiennent à cœur, cette église Notre-Dame, ce magnifique monument que nous avons à Saint-Chamond, que nous venons d'ailleurs, d'aller visiter avant de venir à ce conseil.

Beaucoup d'entre nous sont liés de plus ou moins près à cette vieille bâtisse, peut-être, par nos propres souvenirs ou bien par ceux de nos parents, de nos grands-parents. Nous y avons été baptisés, nous y avons fait nos communions et confirmations, nous nous y sommes mariés et malheureusement, nous y avons aussi accompagné nos défunts.

Il y a quelques années, en 2009, nous avons frôlé la catastrophe, nous étions à deux doigts de la perdre. Alors, merci aux Saint-Chamonais qui à l'époque, se sont mobilisés pour qu'elle ne soit pas rasée, en votant « oui » pour que la commune en achève sa restauration. Ceux qui souhaitaient la détruire, que voulaient-ils y mettre à la place ? Une barre d'immeuble ? Une résidence de luxe ? Un centre commercial ? Ou peut-être même pire, on ne sait pas et on ne veut surtout pas savoir. Elle est là et elle y restera.

La commune a déjà perdu au fil des ans, plusieurs chapelles, démolies ou réaffectées. C'est à croire qu'il n'y avait pas d'autres locaux disponibles, qu'il n'y avait pas de place ailleurs, elles ont tout simplement été effacées. Pourquoi ? Peut-être dérangeaient-elles dans l'espace public ou bien étaient-elles devenues pollution visuelle. Donc, voilà, il ne faut pas qu'on renouvelle ces mauvaises expériences et que lors d'un futur mandat municipal, un projet plus ou moins tordu se présente. Parce qu'aujourd'hui, c'est vous, Monsieur REYNAUD, avec votre majorité, mais dans quatre ans, dans dix ans, ça sera peut-être nous, ça sera peut-être vous, ça sera peut-être eux, les autres, et comme nous ne pouvons pas prévoir l'avenir, nous devrons dès à présent être sur nos gardes et bien ficeler, cadenasser, rendre pérenne, ce gros dossier qui est notre église Notre-Dame.

L'archevêché nous a déjà lâchés sur le plan religieux, ne perdons pas aussi le côté patrimonial et mémorial de ce lieu symbolique. Vous pouvez donc comprendre notre inquiétude, c'est pourquoi nous attendons de vous un cahier des charges bien défini, validé par le diocèse, la création d'un groupe de travail composé d'élus de la majorité et de l'opposition, du comité paroissial, de l'association, « les Amis du vieux Saint-Chamond », et l'association « les Amis de l'église Notre-Dame de Saint-Chamond ». Voilà, nous sommes là, et nous nous battrons pour assurer un bel avenir pour notre belle église. Merci.

M. le Maire : Bien. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, merci. Nous voulions parler de la visite que vous avez organisée aujourd'hui, l'invitation est arrivée un peu tard, et nous serions très heureux de participer à une nouvelle visite si vous pouvez l'organiser à nouveau. Très bien, merci.

Donc, on ne va pas revenir sur l'histoire de l'église de Notre-Dame, pratiquement tous les responsables politiques se sont prononcés pour son maintien, à l'exception d'un seul qui ne s'est jamais exprimé pour ou contre. Les Verts avaient détaillé leur position sur l'avenir de l'église, ils souhaitaient un référendum qui a eu lieu, même si nous n'étions pas pour autant d'accord sur la méthode. Une majorité de la population a exprimé son envie de garder ce patrimoine, le diocèse, avec son évêque précédent LEBRUN, avait, après le résultat, choisi de maintenir ce lieu de culte et quelques années plus tard, avec l'évêque BATAILLE, le diocèse propose donc sa désaffectation.

Il est tout à fait compréhensible que le diocèse formule une demande de respect du lieu et de son passé en vue de son réaménagement. De nombreux Saint-Chamonais ont vécu une partie de leur histoire personnelle et familiale dans cet édifice. Ils y ont reçu des sacrements, s'y sont mariés ou ont accompagné leurs défunts. Cette demande du diocèse reste une demande, elle ne peut être imposée. Une fois la désaffectation réalisée, les projets relèvent de la responsabilité de la municipalité. C'est le bon sens et le respect pour ce que ce lieu représente pour de nombreux croyants ainsi qu'une démarche républicaine d'intelligence collective qui va définir la nouvelle affectation et les projets à venir. Lors d'une

commission, votre adjoint au patrimoine a fait une présentation des perspectives et à ce jour, nous pensons que nous allons plutôt dans le bon sens.

Nous avons pour cette délibération, reçu deux amendements venant de l'extrême droite. Il s'avère que nous allons faire en partie la même demande sur le groupe de travail. Nous l'avions d'ailleurs, déjà formulée lors de la commission de présentation du projet.

Donc, nous demandons la création d'un groupe de travail sur la réaffectation et l'aménagement de l'église Notre-Dame qui comprenne des élus de tous les groupes du conseil municipal, des membres des associations culturelles, religieuses, patrimoniales qui le souhaitent, pourraient également participer à ce travail pour définir le cahier des charges. Evidemment, des experts « des Bâtiments de France » seraient associés à ce travail.

Contrairement à l'extrême droite, nous nous opposerons à la possibilité donnée au diocèse d'intervenir et de valider un quelconque projet. Des associations religieuses peuvent participer à la commission de travail en tant qu'association et non en position dominante. Il revient à la République, à savoir, à la municipalité de trancher.

Selon votre réponse, nous nous abstiendrons ou nous voterons pour ce projet, à partir du moment où vous créerez ce groupe de travail. Merci.

M. le Maire : Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire. Alors, je crois que c'est un dossier qu'on attendait un peu tous. Avant de détailler mon propos, je tiens à faire savoir et je n'accuse personne, mais que je n'ai pas été conviée à la commission Culture, en tout cas, je n'ai pas reçu ni la convocation papier ni la convocation mail. Donc, sachez que je tiens à excuser mon absence qui est involontaire, mais j'ai appris effectivement, tout à l'heure, avec Monsieur MORANGE, qu'il y avait une commission le 17 mars, c'est ça ? Je crois. Enfin, le 17 mars, sachez que je réponds toujours si je suis absente, donc…

Hors micro : Le 17 novembre.

Mme SURPLY : Vous m'avez dit mars tout à l'heure. D'accord, dans ce cas-là, on y était mais bref, voilà. Je tiens à rétablir aussi une deuxième chose, c'est que la visite qui a eu lieu tout à l'heure à 17 heures était à l'initiative de Madame ROBERT, pas organisée par la commune et que je trouve très dommageable qu'on nous dise qu'on va parler de ce projet à des commissions, que bizarrement, je ne m'y retrouve pas, en tout cas, en commission Culture et qu'il faille demander une visite avec Monsieur MORANGE d'ailleurs, qui est un fameux historien et avec lequel il est passionnant de visiter un monument, mais voilà, c'était pour remettre un peu l'église au milieu du village si vous me permettez cette métaphore.

Alors, dans ce dossier, il y a trois choses. La première, c'est le diocèse qui s'est clairement désengagé, a décidé de désacraliser, chose contre laquelle on ne peut rien faire. Moi, si vous voulez, je déplore en tant que chrétienne que les vocations qui nous manquent quand on écoute Rome et l'église française eh bien, que l'on puisse fermer finalement, des lieux de culte, dans lesquels il pourrait y avoir une rencontre entre Dieu et un croyant et du coup, de nouveaux prêtres. Eh oui, c'est une église, donc on va parler de prêtres.

Deuxième chose, je constate que des réparations pourtant ordonnées à Saint-Martin à Chavanne et bientôt à Saint-Pierre, donc je m'étonne si vous voulez que cela fasse bientôt 20 ans – 20 ans c'est une vie – que ce projet, on l'appelle le « serpent de mer » et j'ai beaucoup de peine quand j'entends ça parce que j'ai l'impression que c'est vraiment une verrue dans notre commune alors que finalement, elle est qualifiée souvent de bijoux par les Couramiauds qui l'aiment profondément. J'ai l'impression de vous choquer, mais je ne dis rien de nouveau.

Donc je poursuis. Ensuite, la deuxième chose, c'est la municipalité. Donc, on est bien tous d'accord, pour ceux qui nous suivent, que les églises avant 1905 appartiennent à l'Etat et qu'il s'agit là, dans la délibération que vous nous proposez, de prendre acte dans un premier point. Donc, nous n'avons rien à dire parce que prendre acte, ça ne suppose pas de vote. Dans un deuxième lieu, d'accorder le fait qu'il y ait un arrêté préfectoral, ce qui est de droit puisque c'est la loi qui suit l'affectation, ce qu'on dit en droit canonique, la désacralisation, dans le droit commun, c'est la désaffectation. Et puis, vous nous demandez, une phrase un peu étrange, de voter pour votre engagement à ne pas réaffecter de choses inconvenantes. Alors, je reviendrai là-dessus plus tard, mais c'est un petit peu bizarre. Alors, en 2009, ma collègue l'a rappelé, les Couramiauds ont voté pour la garder et en 2004, je n'ai pas eu la réponse, mais il me semble qu'il y a eu un arrêté de péril prononcé par la mairie, arrêtez-moi si je me trompe. Donc, moi, je recherche… mais arrêtez-moi maintenant si vous voulez.

M. le Maire : Non, terminez.

Mme SURPLY : Moi, je recherchais, on a eu qu'une semaine pour se préparer, ce qui était assez court, quelle était la nature de cet arrêté de péril et s'il y avait eu un arrêté de mainlevée prononcé sur cet arrêté de péril puisque j'ai eu beaucoup de mal à trouver. On a même sollicité mon aide pour trouver. Je trouve, et je vous le dis en toute franchise, pardon, excusez-moi, c'est très pénible quand tout le monde parle en même temps.

M. le Maire : Tout le monde ne parle pas en même temps, Madame SURPLY. Vous entendez des voix là.

Mme SURPLY : Je trouve en fait la manière, c'était presque de mauvais goût. La manière de la municipalité est un peu limite, puisque j'avais posé une question orale le 4 octobre 2021, et que Monsieur MORANGE m'avait très aimablement répondu qu'un inventaire serait effectué, j'ai restitué les propos dans l'amendement, je sais que vous n'avez pas l'habitude qu'on amende des textes, qu'on pourrait ouvrir un groupe de travail après la désacralisation et après l'inventaire. J'apprends, grâce à Monsieur MORANGE, et je l'en remercie, que l'inventaire a été fait, je crois fin octobre 2021. Voilà, je reviens sur ce point puisque je trouve les manières de la municipalité un peu limitée sur le droit à l'information. J'ai dû demander de manière un peu insistante la lettre de l'évêque qu'il était très intéressant d'obtenir puisqu'on voit là, un vrai désengagement avec un pseudo cahier des charges. C'est-à-dire que dans l'amendement, vous parlez de projet culturel. En fait, finalement, quand j'appelle votre cabinet, on me dit qu'il n'y a pas vraiment de projet, mais quand on écoute Monsieur MORANGE, il y a un projet. Donc, je vous avoue, je suis un peu perdue.

Je pense, Monsieur REYNAUD, que quand vous étiez dans l'opposition et qu'il était question de ce sujet ou de sujets de la sorte, je ne pense pas que vous auriez apprécié que l'on fasse défaut à votre droit à l'information.

Et puis en troisième point, il y a ce projet, ce fameux projet dont on ne connaît ni les tenants ni les aboutissants. Alors, moi, j'ai regardé, j'ai été un peu scolaire, parce que je suis toute neuve dans le mandat de conseillère municipale, le mot « inconvenant ». La définition dans le dictionnaire est, « qui n'agit pas conformément aux bons usages ». Alors, je vous souhaite bon courage parce qu'une église, à part en faire une église, c'est un peu compliqué. Si vous voulez la couper en deux, en haut, vous avez les vitraux, en bas, vous êtes obligés d'installer de la lumière, etc. Une église, jusqu'à preuve du contraire, on ne peut en faire qu'un lieu de culte.

Ensuite, vous utilisez le mot « inconvenant » qui vient de la lettre – j'ai compris par la suite – de l'évêque qui vous demande de ne rien faire d'inconvenant, mais je vous prends pour témoin, oui, je sais, c'est pénible, mais c'est un vrai sujet et j'use de mon droit à la parole. Donc, qu'auriez-vous pensé si nous avions mis un château gonflable comme l'ont fait à Givors les paroissiens de la kermesse dimanche dernier ? Voilà, moi, je trouve ça inconvenant. Le curé, lui, trouve ça convenable. J'attire votre attention sur ce mot qui veut tout et rien dire, qui a en tout cas une définition dans le Larousse, mais à qui on peut faire dire n'importe quoi. Vous parlez d'un projet qui répond à cette attente, mais à la fois, j'attends, j'ai

demandé, alors, j'ai appelé la chancellerie, j'ai essayé d'obtenir des documents, on vous a proposé des projets, mais je n'ai rien encore, soit de manière numérique soit papier. Et je déplore aussi que beaucoup de Couramiauds m'aient fait part de leur manque d'information et que nous avons publié effectivement qu'il y aurait ce soir la délibération concernant l'église, beaucoup n'étaient pas au courant, eh oui.

Autre chose. Vous dites que vous avez des projets structurants sur la commune. Je vous rappelle quand même, même si vous déplorez mon appétence pour le numérique et les réseaux sociaux que vous n'avez même pas inscrits sur votre site Internet ce grand projet structurant de l'hyper centre de Saint-Chamond. Outre ces aspects assez techniques finalement, et plutôt politiques, nous ne pouvons pas – comme l'a dit Madame ROBERT – vous donnez un blanc-seing en culture, sur un projet culturel sans y participer. C'est pour ça que nous avons déposé deux amendements.

Le premier, elle l'a dit, c'est l'établissement d'un cahier des charges, je ne trouve pas ça délirant pour un projet culturel ; je pense que Madame FRANÇON le fait pour d'autres projets. La deuxième chose, c'est d'entériner l'existence d'un groupe de travail avec la présence des élus de l'opposition évidemment et c'est là où nous nous rejoignons en bonne intelligence avec Madame SIMONIN-CHAILLOT. Mais avant tout cela, de vous dire que pardon, mais on ne peut pas vous donner un blanc-seing, nous nous abstiendrons si vous n'acceptez pas nos amendements pour la simple et bonne raison que je dois vous rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, j'avais attiré votre attention sur la subvention d'un rappeur de 9 000 € dont, ni vous Monsieur le Maire, ni Madame FRANÇON ne connaissiez les productions. Nous avons été garde-fous là-dessus et je nous en félicite, c'était Raphaël à l'époque, mais je vous remercie quand même.

Donc, voilà, nous ne vous donnerons pas de blanc-seing, surtout que nous ne connaissons pas les montants qui sont supposés et que bizarrement, au moment où nous avons posé tout un tas de questions une semaine avant cette délibération, on nous a dit, « ne vous inquiétez pas, il y aura ceux-ci, il y aura cela ». Donc, voilà, tout ça, c'était pour bien remettre au centre qui était à l'initiative de quoi. Donc, je soumets les deux amendements, je ne sais pas si vous comptez le faire, enfin vous êtes un peu obligés, mais j'aimerais bien que l'on passe au vote de ces amendements et qu'au moins, on puisse répondre aux questions que j'ai posées cette semaine puisque c'est, je le répète, un énorme projet même si j'entends à droite et à gauche et je ne suis pas Jeanne d'Arc , Monsieur REYNAUD, des soupirs parce que Madame SURPLY est trop longue, je pense que c'est un dossier sur lequel on mérite de s'arrêter. Je vous remercie.

M. le Maire : Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Je voulais réagir sur les amendements proposés. Donc, peut-être qu'on peut les lire avant ? Je ne sais pas comment vous voulez le faire.

M. le Maire : Oui, oui, bien sûr, on va les lire.

Mme MASSARDIER : Ou sinon, je démarre, comme vous voulez.

M. le Maire : D'accord. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Alors, moi, je vais rappeler quelque chose, c'est qu'une église, il y a des expositions, il y a parfois des concerts, il y a des rassemblements, et il y a des cérémonies qui ont un caractère religieux donc une église, ce n'est qu'un bâtiment. Une église, c'est avant tout, une vie pastorale de gens qui la font vivre. Je n'ai pas souvenir, je ne crois pas, mais je n'en sais rien, que Madame SURPLY la fasse vivre à Saint-Chamond, mais je ne rentre pas dans sa vie privée, elle se dit chrétienne, c'est son choix.

Concrètement, ça ne nous regarde pas dans une assemblée qui est républicaine et qui est laïque. Et je suis surpris, extrêmement surpris qu'une élue républicaine qui doit être laïque vienne se mêler de

comment une communauté religieuse souhaite voir l'avenir de son bâtiment qui n'est qu'un bâtiment et qui n'a pas à gérer et qui gèrent comme elles veulent l'avenir de ce bâtiment. Je n'ai pas à m'occuper s'ils souhaitent avoir des prêtres ou pas, je n'ai pas à m'occuper si une mosquée souhaite avoir un imam ou pas, si une synagogue souhaite avoir un rabbin, comment ils souhaitent l'avenir de leur bâtiment, ça les regarde. J'ai simplement à regarder si ça respecte les règles de la République.

M. le Maire : Madame SURPLY, vous avez redemandé la parole ?

Mme SURPLY : *Hors micro.*

M. le Maire : Oui, oui, mais on va les aborder les amendements. Peut-être, Monsieur DEGRAIX là, sur un élément technique, on a parlé d'arrêté de péril, il faudrait rectifier un petit peu les choses, je pense.

M. DEGRAIX : Oui, merci, Monsieur le Maire. Effectivement, vous avez parlé, Madame SURPLY, d'arrêté de péril. Comme c'est une procédure d'urbanisme, je me permets d'intervenir dans le débat. Mais avant cela quand même, vous dire quelques mots par rapport à cette église Notre-Dame pour rappeler l'extrême attachement de l'ensemble de la majorité à ce bâtiment parce que lorsque qu'on vous écoute, où finalement vous développez beaucoup d'arguments, en tout cas, vous prenez beaucoup de temps, mais vous développez assez peu d'arguments de fond.

Rappeler donc vraiment, notre attachement de cœur à cette église Notre-Dame qui est sur cette place de la Liberté et notre municipalité, je crois, qui a tout au long de ses mandats consacré beaucoup d'argent pour ce bâtiment. Depuis 2004, c'est plus de 6 millions d'euros qui ont été consacrés à ce bâtiment. Jean-Paul RIVAT me le précisait à l'instant, sous le dernier mandat, c'est plus de 1,5 million d'euros qui ont été consacrés à maintenir ce bâtiment. Donc, nous sommes extrêmement attachés comme nous l'avions été d'ailleurs, en 2009, lorsqu'il s'agit de se mobiliser et que nous étions nombreux d'ailleurs, autour de cette table à nous être engagé fortement dans le comité de sauvegarde de l'église Notre-Dame qui avait d'ailleurs, permis d'avoir 82 % de Saint-Chamonais qui avait répondu « oui » au maintien de ce bâtiment.

Alors, en ce qui concerne l'arrêté de péril, non, il n'y a jamais eu d'arrêté de péril pour la bonne raison qu'un arrêté de péril est une injonction faite à un propriétaire pour faire des travaux lorsqu'il s'agit de mettre en sécurité le bâtiment et comme la mairie était propriétaire du bâtiment, nous n'allions pas nous imposer à nous-mêmes un arrêté de péril voilà. Donc, il y avait eu à l'époque un arrêté de sécurité pour délimiter un périmètre de sécurité en cas d'effondrement de la tour, mais ça, c'était en 2004, mais jamais d'arrêté de péril, on ne se met pas en péril soi-même en fait, Madame SURPLY.

M. le Maire : Voilà, c'est vrai que je suis désolé de vous le dire, Madame SURPLY, parce que vous voulez être la lanceuse d'alerte de Saint-Chamond, je suis désolé de vous le dire parce que ce sont des sujets aussi sérieux. Je veux dire, il faut un tout petit peu connaître l'histoire de Saint-Chamond, il faut un tout petit peu être implanté, un petit peu connaître ce qu'il est ce qu'il en est. Jean-Luc DEGRAIX a un petit peu rappelé tout ce qui s'est passé depuis toutes ces années. La déconstruction de la flèche nord en 2004, je pense que certains s'en souviennent, n'est-ce pas Jean-Paul ? Et ensuite en 2014 à nouveau des désordres. Il a fallu reprendre cette église. Et aujourd'hui encore, cette volonté vraiment, d'investir beaucoup, financièrement comme affectivement sur cette église.

Donc, je vais vous laisser lire vos amendements, je les mettrai aux voix, mais je voudrais vous dire immédiatement que sur l'amendement qui porte sur le groupe de travail, nous ne voterons pas votre amendement parce que le groupe de travail, effectivement, va se mettre en place et il sera beaucoup plus large que ce que vous proposez ici. Parce que je souhaite vraiment qu'il y ait une adhésion la plus large possible des Saint-Chamonais, des différentes sensibilités politiques et de tous ceux qui veulent s'intéresser au sujet. Et que sur le deuxième amendement, le terme inconvenant, il a une consonance juridique parce qu'évidemment, nous travaillons avec un certain nombre d'avocats et de juristes sur ces questions et c'est d'un terme juridique que nous devons appliquer ici et ce n'est pas la peine d'aller

chercher dans le « Larousse illustré » pour trouver les raisons d'utiliser ce terme. C'est beaucoup plus sérieux que ça.

Et effectivement, les services du diocèse, avec qui nous avons échangé en bonne intelligence, qui ont eux-mêmes, parmi leurs instances, concerté, voté un certain nombre de choses. Aujourd'hui, ce bâtiment qui nous appartient, et bien, ils ne souhaitent pas l'utiliser avec l'affectation précédente. Donc, aujourd'hui, on en fait notre affaire sur une nouvelle affectation que l'on souhaite encore plus large, plus œcuménique, plus culturelle, spirituelle évidemment, parce qu'on respecte les lieux et c'est en cela que l'on souhaite que l'usage ne soit pas inconvenant. Et j'aimerais que ce soit partagé par le plus grand nombre.

J'ai vu Monsieur PRIVAT qui levait la main sans doute au titre des « Amis de Notre-Dame », j'aurais simplement souhaité que l'on puisse auparavant connaître votre volonté de vous exprimer parce qu'à ce moment-là, je vous aurais donné la parole bien volontiers. En cours de séance, c'est beaucoup plus compliqué. Donc, vous aurez l'occasion de vous exprimer, peut-être pour une autre séance, parce que ce dossier fera l'objet de la plus grande transparence possible.

Madame SURPLY, votre droit à l'information, vous l'avez et je dirais même que mes collègues ont été trop gentils aujourd'hui, je vais vous dire. Parce que j'aurais aimé que la visite, elle soit adressée à l'ensemble des élus et pas simplement lorsque l'on souhaite visiter l'église en dernière minute parce que finalement, on ne la connaît pas. Donc, moi, je demanderai qu'à l'avenir il y ait une visite organisée pour nous tous et votre droit à l'information, vous l'avez eu à tel point que vous avez appelé les services à de multiples reprises, notamment, pour cet arrêté de péril qui n'a jamais existé et qui n'existe pas pour les raisons que vous a expliquées Jean-Luc DEGRAIX.

Donc, à un moment, arrêtez de parasiter tout. Simplement, formalisez vos demandes. Vous aurez le droit de tout regarder, et les documents, la lettre de Monsieur BATAILLE et bien d'autres, évidemment, c'est votre droit d'élue de pouvoir le consulter. Simplement, quand on vous propose de venir consulter les documents, évidemment ça doit vous faire un petit peu loin, parce qu'à chaque fois, il faut prévoir le moment, le temps que vous puissiez venir. Donc, moi, je veux bien qu'on vous envoie tout et d'ailleurs, il serait bon de faire un petit rappel historique de tout ce qui s'est passé au niveau de l'église parce que sincèrement, ça devient un tout petit peu pénible.

Et effectivement, il y a au cabinet des services, un élu qui a voulu être finalement, extrêmement souple pour répondre à vos questions, mais finalement, ça ne fait qu'ajouter à la confusion. Voilà, ce que je voulais dire une bonne fois pour toutes, parce que ces sujets sont trop graves pour qu'après, on se mette à raconter n'importe quoi ou avoir une prise de parole particulièrement confuse où on ramène finalement tout un tas de sujets qui n'ont rien strictement rien à voir, du rapport Lallemand en passant par je ne sais quoi d'autre.

Donc, à un moment, ça va bien. Madame SURPLY, si vous voulez embrayer, mais allez à l'essentiel, s'il vous plaît.

Mme SURPLY : Je vais quand même répondre. Parce que quand votre cabinet me demande de venir, je suis en session régionale le jour où on me demande de venir.

M. le Maire : Vous n'êtes ni à la Région ni à l'Assemblée Nationale d'ailleurs.

Mme SURPLY : Non, non, mais moi, je réponds à vos injonctions, il n'y a pas de problème.

M. le Maire : Malheureusement pour vous, vous n'êtes pas à l'Assemblée nationale où vous nous pondez des amendements et des vœux à tire-larigot maintenant.

Mme SURPLY : Ça ne vous intéresse pas de toute façon et malheureusement pour Monsieur DUGUA qui pourrait répondre aussi. Mais très simplement, en fait, je vous explique avec toute la plus grande

patience du monde que lorsqu'on demande à faire une visite parce qu'on apprend lundi sept jours avant le conseil municipal que le sujet sera mis aux voix sept jours plus tard et que vos services, que votre cabinet demande tout à coup d'inviter tous les élus de l'opposition le vendredi soir, j'ai l'impression – en tout cas, mais peut-être que je me trompe – que je dérange un petit ronronnement qui est bien tranquille. Moi, je veux m'investir et vous savez, Antoine PINAY, il n'est pas né à Saint-Chamond donc, détente, ce n'est pas grave si je ne suis pas née ici. En revanche, je m'intéresse à ce dossier comme n'importe quel membre de la ville d'accord ?

M. le Maire : Ce n'est pas la question.

Mme SURPLY : Si, si. La question, c'est que vous remettez en question la sincérité, non, non mais attendez...

M. le Maire : Je rappelle l'objet de la délibération quand même.

Mme SURPLY : Vous m'attaquez, donc je vous réponds très simplement, d'accord ? Mais je ne suis pas un juriste donc j'entends et je vous remercie Monsieur DEGRAIX, de vos réponses et le mot « inconvenant »...

M. le Maire : Intéressez-vous aux sujets saint-chamonais et à son histoire.

Mme SURPLY : Oui d'accord, et que le mot « inconvenant » soit juridique, c'est très bien, ça siffle, vous pourriez retenir vos élus quand même. Néanmoins, je ne peux pas vous laisser m'attaquer sur une façon de faire qui est opaque. Monsieur MORANGE me dit qu'il y a déjà une commission avec douze élus...

M. le Maire : Madame SURPLY, je vais vous couper la parole parce que la façon de faire n'est pas opaque, je ne peux pas vous laisser dire ça. Voilà.

Mme SURPLY : *Hors micro* j'apprends par Monsieur MORANGE....

M. le Maire : Merci. Monsieur MINNAERT :

M. MINNAERT : Personnellement, je déplore qu'on coupe la parole à Madame SURPLY, même si c'est...

Mme SURPLY : Même si c'est Madame SURPLY.

Rires

M. MINNAERT : Même si c'est l'extrême droite. Je suis en désaccord à ce qu'on coupe la parole à qui que ce soit, je maintiens ces propos.

Je vais rappeler quelque chose. L'église Notre-Dame n'a jamais été mise en danger de destruction. D'une manière générale, on l'a redit tout à l'heure, l'église, à l'unanimité, les responsables politiques étaient favorables à son maintien, on le sait très bien. Ce n'est pas parce qu'à une époque, certains ont fait jouer en faisant croire que les gens voulaient sa destruction, non. L'église, majoritairement, depuis longtemps, tous les élus de l'opposition, quand il y avait des délibérations au conseil municipal, votaient pour son maintien, que ça soit le Parti Socialiste, les Verts, à Gauche Autrement, à l'époque, le Parti Communiste, ils ont toujours voté les subventions pour continuer sa réparation.

Par contre, il y avait simplement un débat que sur le fait de son avenir à un moment, quand il y a eu des travaux, il fallait à un moment demander aux habitants si oui ou non il fallait continuer à faire ces travaux. Et vous savez très bien majoritairement que les habitants allaient dire « oui » et je peux même vous rappeler d'ailleurs, il s'est passé qu'à l'époque, la majorité qui était en place avait fait un choix de ne pas s'exprimer, s'ils étaient pour ou contre, ce que j'ai déploré, je l'ai dit, et certaines personnes qui

étaient proches de cette majorité se sont publiquement dit qu'ils étaient pour, en particulier, Marc LASSABLIERE qui était un des responsables du Parti Socialiste.

Donc, ne venez pas dire qu'il y avait un danger pour l'église, l'église a été sûre et certaine, tout le monde était favorable principalement pour son maintien. Maintenant, vous venez nous rassurer en nous disant que vous souhaitez qu'il y ait une commission, qu'il soit d'une manière large et vous verrez que dans notre intervention, nous n'avons pas nommé justement les associations, nous avions vu les associations d'une manière large. Vous dites que vous souhaitez qu'il y ait aussi l'opposition, ça nous fera voter effectivement, cette délibération, ça nous rassure sur notre demande.

M. le Maire : Oui, parce que je voudrais vraiment insister parce qu'on ne va pas refaire l'histoire. Moi, je considère que quand on fait un référendum où on propose de conserver ou pas l'église, donc, éventuellement de la démolir, forcément, il y a un risque qu'elle soit démolie. Vous m'excuserez, mais c'est ça, par définition, un référendum. Mais bon, je ne veux pas refaire l'histoire, j'essaye vraiment de regarder devant, chacun assumait ensuite de conforter l'église. Et là, maintenant, l'objet de la délibération, c'est d'avoir une nouvelle affectation pour construire un projet ensemble. Et j'aimerais que ce projet qui est porté par François MORANGE, qui est déjà très investi sur la question, ce soit un projet qui soit partagé par le plus grand nombre, au-delà de nos sensibilités politiques et les Saint-Chamonais qui veulent bien s'intéresser à ce sujet, voilà.

C'est pourquoi aussi, dans un des amendements de Madame SURPLY, je réfute le fait que les services du diocèse soient présents. Evidemment, l'idée, c'est de tenir informé le diocèse puisque les relations ont toujours été extrêmement cordiales et constructives, mais aujourd'hui, nous devons nous-mêmes assumer un projet pour l'ensemble de notre population. En faire même, de cette difficulté, une opportunité pour redécouvrir notre église, l'embellir et en faire un élément majeur, sans forcément effacer les traces du passé, c'est bien une église, c'était bien une église et on a là-dessus, vraiment, tout le plaisir de redécouvrir cette église, mais d'en faire encore autre chose, un élément touristique, culturel, spirituel pour les années futures, voilà. Alors, Madame SURPLY, à nouveau, et Madame MASSARDIER.

Mme SURPLY : Alors, pour vous montrer que je suis là, en bonne intelligence et que vous me prêtez des intentions qui n'existent pas, je vais retirer l'amendement de la création du groupe de travail. Mais attention, si ce n'est pas fait au plus large – et je prends acte de ce que vous avez dit, ça sera noté au procès-verbal – que l'amendement déposé, probablement que je vous attaquerai pour défaut d'information. Donc, ça, c'est un gage de notre part. Parce que vous êtes en permanence en train de dire qu'on est de mauvaise foi, mais non. Donc, je retire cet amendement.

En revanche, je maintiens le deuxième puisque je trouve même si vous ne voulez pas les voter et vous ne les voterez jamais, je pense, pour les quatre prochaines années parce que je suis une vilaine nervi d'extrême droite, alors que pourtant, on a quand même… bon, je n'ai pas voté Macron, mais on a quand même un tronc commun sur lequel on se rejoint, mais je maintiens mon deuxième amendement que je vais lire, ce que Madame MASSARDIER m'a demandé.

M. le Maire : Vous cherchez, je vais donner la parole à Madame MASSARDIER peut-être ?

Mme MASSARDIER : Je les ai lus, c'est bon. Je vais être un peu pénible, mais par rapport au référendum, je vais quand même rappeler qu'il y avait un fort taux d'abstention encore, mais bon.

M. le Maire : Comme quoi, il ne faut pas trop s'abstenir parce qu'après, on ne sait pas ce qui ressort des urnes.

Mme MASSARDIER : Je n'ai pas entendu.

M. le Maire : Comme quoi, il faut combattre l'abstention effectivement.

Mme MASSARDIER : Oui, il ne faut pas trop s'abstenir. Donc je vais…

M. le Maire : Bon alors, Madame...

Mme MASSARDIER : Pardon, ce n'est pas que ça quand même. Donc, c'est la réaction qu'on a eue quand on a lu les amendements proposés. Il est effectivement parfois difficile d'être associé au travail des projets lorsqu'on est élu de l'opposition, ceci, de manière générale, pas que pour l'église. Nous remarquons qu'encore une fois, Madame SURPLY utilise les sujets qui font polémiques afin d'agiter la population et aussi les élus et les services chargés de ces dossiers.

Nous ne pouvons plus parler du fond, mais simplement de ce qui aura une chance de faire les gros titres dans la presse. Si une commission s'est constituée avec les personnes concernées, notamment les représentants de la population, nous saluons cette création, bien évidemment. Si les élus de l'opposition peuvent se joindre à ce groupe, ce serait un pas de plus vers la démocratie, surtout si ça dépasse le dossier de l'église et que ça devienne une habitude pour chaque commission créée, voilà.

Et pour le deuxième amendement, c'est un peu pareil, il s'agit à mon avis, dans le fond, de convoquer l'opinion et de gagner une place dans la presse et les réseaux.

M. le Maire : Donc, il vous reste un amendement à présenter si je comprends bien ? Et Madame SURPLY, si vous voulez que les débats soient sereins, moi, je vous respecte aussi, ne faites pas les questions-réponses ou alors de je ne sais quelle menace d'ailleurs, qui ne sont pas menaçantes, mais vous avez dans le propos quand même, des termes... ne faites pas aux autres ce que vous n'aimerez pas qu'on vous fasse, vous savez ? Allez, s'il vous plaît.

Mme SURPLY : Je vais vous citer, « ça fait froid dans le dos ». Alors, pour toutes ces raisons que j'ai précédemment évoquées, le deuxième amendement, c'était de changer, « de s'engager à ne pas faire une nouvelle affectation inconvenante à ce bâtiment » pour le remplacer par le point suivant, « de s'engager à affecter ce bâtiment selon un cahier de charges bien défini qui devra être validé par les services du diocèse ».

En revanche, moi, je comprends les arguments de Madame MASSARDIER, que je respecte totalement. Elle peut le sous-amender, si vous voulez, on peut proposer au vote « un cahier des charges auprès de la population », ça serait une idée ? Non ? Ça vous va comme ça ?

Alors, après, je voudrais répondre à une toute petite phrase incise. Je comprends Monsieur MINNAERT et l'avis qu'il a en fait, sur cet aspect religieux. Sauf que je vous rappelle Monsieur MINNAERT, que la France est chrétienne et que quand vous dites en fait, « Ce n'est pas notre problème », excusez-moi, je sais que je vous ennuie, mais j'ai presque fini...

M. le Maire : Avancez, Madame SURPLY, il ne faut pas vous préoccuper tout le temps.

Mme SURPLY : Oui, mais c'est très méprisant en fait.

M. le Maire : Mais pas du tout, on vous écoute, ça commence à être long là.

Mme SURPLY : Qu'en fait, vous dites : « Ce n'est pas notre problème », mais si. Si on a un sujet, si on a un débat aujourd'hui, si ça devient notre problème parce qu'en fait, nous sommes sur une terre chrétienne et c'est là où vous vous méprenez sur mon intention. En fait, je plains quand même les municipalités qui ont à charge ces bâtiments qui sont difficilement transformables, d'accord ? Donc, là-dessus, je ne vous accuse que sur la manière de fonctionner. Après, sur le fond, je trouve que c'est un crève-cœur évidemment, comme tout le monde, j'ai vu, j'ai lu que Monsieur DEGRAIX avait participé il y a un certain temps à la défense de ce monument, de ce bijou, donc ne vous méprenez pas, au contraire, ça me fait vraiment mal au cœur, mais vous aussi oui, je sais.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Alors, la France, elle a effectivement une tradition chrétienne, mais sa constitution, elle n'est pas chrétienne, elle est laïque. Ce qu'on a un intérêt à voir, c'est de prendre son histoire. Donc, effectivement, j'ai toujours été à la défense du patrimoine qu'il soit chrétien, musulman, juif, je ne fais aucune différence. Ce qui m'intéresse, c'est qu'il y a une histoire et je ne regarde pas si elle est chrétienne ou pas.

Ce qui importe aussi, c'est que, pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec ce deuxième amendement ? C'est que ce n'est pas à l'église de décider à la fin, de valider ou pas ce qui est le travail de la commission. Les gens qui ont justement à valider, c'est au départ, la municipalité, c'est la municipalité qui a la majorité. Je pense que ce qui est proposé, c'est de faire une commission, dans cette commission, il y aura des gens qui sont des croyants, ils interviendront en tant qu'association et ils n'ont pas de prérogatives par rapport aux autres. Et c'est ça, la laïcité, c'est ça la République. Et il m'intéresse aussi que dans cette commission, il puisse y avoir des gens d'autres religions qui peuvent aussi intervenir parce que ça les intéresse de savoir que ce lieu, qui a été un lieu spirituel, peut aussi être un lieu œcuménique, d'une manière plus large.

M. le Maire : Ecoutez, à la suite de cette délibération pour... parce ce qu'il faut attendre la signature Mme la Préfète pour officiellement obtenir une nouvelle affectation, c'est là que le travail doit vraiment se précipiter, se concrétiser puisque l'idée, ça serait d'avoir des travaux dans ce mandat qui se terminera en 2026, que les travaux, à mon sens pour que les Saint-Chamonais bénéficient de l'ouverture de cette église suffisamment tôt, il faudrait que ce soit terminé, je dirais, d'ici la mi ou fin 2025 et ça veut dire, si on fait un petit peu de rétroplanning que des travaux commencent immédiatement en 2024. Donc il faudrait que d'ici la fin de l'année, on puisse avoir un travail intense pour que le cahier des charges soit arrêté et que François MORANGE puisse mener à terme effectivement ce travail et s'il a déjà fait l'inventaire François MORANGE, c'est parce que trop de choses ont déjà disparu dans cette église et il fallait vraiment que l'on puisse constater ce qu'il y avait comme éléments, d'autant plus que, s'il y a un changement d'affectation, il ne fallait pas, éventuellement, ce n'était pas l'esprit du diocèse, mais éventuellement que la municipalité soit accusée d'avoir laissé perdre un certain nombre d'éléments, de mobilier dans l'église donc c'est pourquoi les choses ont été faites aussi rapidement.

Il y aura ce groupe de travail élargi et dont l'association les « Amis de l'église Notre-Dame » à qui ce soir, je n'ai pas accordé la parole, mais évidemment qui sont les bienvenus pour pouvoir travailler avec nous tous. Voilà.

Je propose simplement sur cet amendement n° 2 de Madame SURPLY, on rejette cet amendement puisqu'il évoque que le cahier des charges doit être validé par les services du diocèse, ce n'est pas simplement échanger avec les services du diocèse. C'est valider le service du diocèse et ce n'est pas aujourd'hui de sa responsabilité même si encore, nous avons les meilleures relations avec les différents intervenants du diocèse.

Donc François MORANGE, je vais lui en redonner la parole mais peut-être mettre aux voix cet amendement avant que François MORANGE puisse conclure et qu'on mette aux voix la délibération.

Concernant cet amendement, puisque l'amendement, puisque l'amendement n° 1 a été retiré, l'amendement n° 2 concernant cet aspect de cahier des charges validé par ce diocèse que la majorité municipale rejette.

Est-ce qu'il y a donc des votes pour cet amendement ? Madame SURPLY et Madame ROBERT. Est-ce qu'il y a des abstentions éventuelles et donc un rejet de cet amendement ? C'est notre cas, je ne sais pas si concernant les groupes d'opposition, Madame SIMONIN-CHAILLOT ? Oui, vous rejetez cet amendement également, Madame MASSARDIER. Très bien.

François MORANGE, avant de passer aux voix ce rapport n° 17.

M. MORANGE : Monsieur le Maire, si Notre-Dame nous écoute, puisque c'est d'elle qu'on parle, elle doit trouver nos propos bien confus avec un mélange de genres extraordinaire. On parle de tout et on mélange tout. L'article 17 est simplement une demande à la Préfète de désaffectation, ce n'est pas de l'avenir de Notre-Dame premièrement.

La deuxième chose, c'est que si j'ai accompagné une visite avec le groupe « Saint-Chamond, c'est vous ! », c'est à sa demande, mais j'avais demandé au service en même temps de convoquer les deux autres groupes, le temps était court. On m'a imposé aujourd'hui ou une heure avant. Il y a deux heures, j'étais encore à Notre-Dame avec le groupe « Saint-Chamond, c'est vous ! », mais je propose encore aux autres groupes de leur faire visiter de la même manière, l'église Notre-Dame. Quand il y a aussi une confusion de groupe de travail et commission municipale. Le groupe de travail, je ne reviens pas sur le plan religieux, la désaffectation a été prononcée, c'est le mot de Monseigneur BATAILLE, a été prononcée, donc le diocèse et la paroisse n'ont plus rien à voir avec l'église Notre-Dame de Saint-Chamond. Je dis ça de manière nette parce qu'il faut, puisque nous sommes en discussion avec la paroisse pour le devenir de certains objets religieux, de certaines statues, mais ils n'ont pas donné leur avis légalement sur l'affectation, l'affectataire, sur nous, qui serons à même de décider, le conseil décidera.

L'analyse sémantique du mot « inconvenant », ce n'est pas à nous qu'il faut l'adresser, c'est à Monseigneur BATAILLE et puis, c'est exactement son courrier. Nous avons prononcé l'autre mot tel que je l'ai cité tout à l'heure. Nous avions proposé que nous nous engagions à mettre en œuvre un projet respectueux du lieu et son passé, et Monseigneur BATAILLE a employé le mot « inconvenant » donc, ce n'est pas de notre affaire, c'est à lui qu'il faut s'adresser.

Oui, le groupe de travail, alors, qu'est-ce qu'on a fait ? Du moment que l'arrêté préfectoral n'était pas paru, on n'avait aucune légalité pour créer une commission. J'ai donc demandé à de multiples personnes de donner leur avis : le groupe Notre-Dame, le groupe de la majorité avec douze personnes, des membres de l'administration communale, le comité paroissial, notamment pour l'inventaire, les services de la médiathèque du conservateur, les associations culturelles de la Ville, soit des chargés d'histoire de la Cité, soit des associations se préoccupant de l'avenir du bâtiment, les Amis de Notre-Dame, soit les associations artistiques, l'office du tourisme de Saint-Etienne Métropole enfin, des experts qui ont bien voulu me confier gracieusement. Ce qui fait au total 42 consultations depuis le début de cette campagne. Aujourd'hui, c'est la 43e. Donc on ne peut pas dire que la population n'était pas avertie, n'a pas travaillé avec nous, d'autant plus qu'elle a regardé l'interview de FR3, le 8 octobre 2021 où j'ai parlé et j'ai présenté notre projet ainsi que Radio Scoop, le 11 octobre2021.

Donc, la population est bien avertie. Elle est intéressée par notre projet et nous allons pouvoir aussitôt le décret signé, créer une commission officielle qui va pouvoir officialiser ces actions. Voilà, M. le Maire.

M. le Maire : Donc, au-delà la délibération elle-même, cette démarche qui est réglementaire et juridique, on a déjà esquissé ce que pourrait être l'avenir et que surtout la méthode pour pouvoir ensemble porter ce projet qui doit fédérer. Ce projet doit vraiment fédérer, doit vraiment intéresser un maximum de personnes pour montrer notre attachement à cette église et en faire quelque chose qui sera un événement pour la ville puisque maintenant, ça fait des décennies que cette église est fermée et effectivement depuis 2004, il n'y avait plus de culte. Certains peut-être méconnaissent ce lieu et il faut lui redonner tout son lustre et voilà, qu'il y ait l'ouverture la plus grande au plus grand nombre, non seulement pour les Saint-Chamonais, mais c'est un élément architectural qui mérite d'être vraiment réhabilité.

Mme SURPLY peut-être pour terminer parce que je vais mettre aux voix ensuite ce rapport.

Mme SURPLY : Je remercie publiquement Monsieur MORANGE, de sa sympathie, de son savoir que je n'ai pas évidemment et je le remercie d'avoir précisé que le mot « inconvenant » n'est pas juridique, mais épiscopal. Merci, Monsieur MORANGE, pour cette visite.

M. le Maire : Il est aussi juridique. Donc, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions de Reconquête.

Non.

Enfin, de Madame SURPLY et Madame ROBERT. Merci pour cette unanimité. Merci et au travail.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour, 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT). Mesdames Isabelle SURPLY et Nathalie ROBERT proposent un amendement pour supprimer le point suivant : « de s'engager à ne pas faire de nouvelle affectation inconvenante en ce bâtiment » et le remplacer par « de s'engager à affecter ce bâtiment selon un cahier des charges bien défini qui devra être validé par les services du diocèse » Cet amendement est rejeté par 37 voix contre et 2 voix pour)

DL2022 0109. DISPOSITIFS « MERCREDI DECOUVERTE » – ASSOCIATIONS « BOXING CLUB SAINT-CHAMOND » ET « NE POUR COMBATTRE » – AVENANT AU TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021-2022

M. le Maire : Rapport n° 18 sur le dispositif des « mercredi découverte ».

Andonella FLECHET.

Mme FLECHET : Oui, merci, M. le Maire. Comme vous le savez, le conseil municipal du 28 juin 2021 avait validé le montant des versements des subventions pour les associations partenaires du dispositif « mercredi découverte ». Le 25 février 2022, l'association « Boxing Club » a souhaité se désengager de ce dispositif, ne disposant plus d'intervenant pouvant encadrer cette activité.

Aussi, pour ne pas pénaliser les enfants inscrits à l'activité boxe sur la seconde partie de l'année, il a été proposé à l'association « Né pour combattre » de prendre en charge les créneaux initialement attribués au Boxing Club. On remercie d'ailleurs l'association « Né Pour Combattre » qui a assuré la relève, ne pénalisant pas ainsi les enfants inscrits. Aussi, pour pouvoir indemniser les associations, il est nécessaire de réduire le montant de la subvention initialement prévue pour le Boxing Club en ramenant le montant de la subvention à 360 € au lieu des 1 120 € initialement prévus et d'augmenter d'autant le montant de la subvention pour Né Pour Combattre, la faisant passer à 1 624 € au lieu des 864 € initialement prévus.

Donc, il est demandé d'approuver ces modifications et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants.

M le Maire : Merci. Pas d'intervention ? Non ? Des abstentions ? Non plus ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Très bien.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité. (39 pour)

Dudu TOPALOGLU sur les dispositifs subvention à la jeunesse.

DL2022 0110. DISPOSITIFS INITIATIVES LOCALES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme TOPALOGLU : Merci, Monsieur le Maire. La délibération concerne le dispositif « Initiatives locales » et c'est une demande de subventions de la part du lycée Claude Lebois. Il s'agit d'un projet qui s'est déroulé du 23 au 25 mai et élaboré entièrement par 31 élèves de classe de Première. Les jeunes ont travaillé à la conception du parcours à la recherche de structures d'hébergement, l'élaboration des menus et à la recherche de solutions de financement.

Ils ont effectué un raid en VTT sur trois jours entre le Pilat et le Velay. La préparation et l'élaboration de ce projet leur ont permis d'accéder à une autonomie dans la pratique solidaire et sécuritaire d'activités sportives de plein air. L'aide de la ville proposée est de 1 000 €. Il est proposé du coup, d'approuver l'octroi d'une subvention de 1 000 € au lycée Claude Lebois et d'autoriser le versement de cette subvention à l'attributaire.

M. le Maire : Je mets aux voix donc. Des oppositions ? Des abstentions ? Non plus ? Ah, Madame ROBERT, pardon.

Mme ROBERT : Merci, Monsieur le Maire.

Comme pour la proposition précédente, nous allons voter pour, vous voyez, nous arrivons tout de même à être d'accord avec vous sur certains points, surtout comme ici lorsque nous abordons de belles initiatives de la part de nos jeunes. C'est ce que nous attendons de notre jeunesse, présenter des projets et les suivre de A à Z en visant les objectifs à atteindre, en trouvant les moyens humains et financiers pour y parvenir, et enfin en restituant le résultat de leur expérience. Nous sommes bien d'accord, la commune est là pour les soutenir, les accompagner et parfois les motiver à concrétiser leurs idées. Vous devez donc être très sollicités pour aider à mettre en œuvre toute sorte d'action. Pourquoi avoir choisi celle-ci ? Est parce qu'elle est liée au vélo qui, semble-t-il, est un sujet très tendance en ce moment à Saint-Chamond ?

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Mme ROBERT : Je n'ai pas de réponse ?

M. le Maire : Je pensais que c'était une affirmation.

Mme ROBERT : Non, je demandais pourquoi avoir choisi celle-ci.

M. le Maire : Allez ! Dudu TOPALOGLU.

Mme TOPALOGLU : Merci, Monsieur le Maire. Ce sont les demandes des établissements scolaires, en fait. Il y a des demandes tout au long de l'année. Du coup, j'ai eu une demande du lycée Claude Lebois et selon la demande, selon les projets, je vérifie bien à chaque fois que ça correspond bien aux objectifs des subventions, ces initiatives locales. Et non, ce n'est pas parce que c'est le vélo, c'est le projet en lui-même. C'est pour ça qu'on a dit « oui ».

M. le Maire : Voilà. Faire du VTT entre le Pilat et le Velay, c'est une bonne chose. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

Axel DUGUA, concernant une subvention exceptionnelle à l'AASEL IZIEUX.

DL2022 0111. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION AMICALE DU SOU DES ECOLES LAÏQUES D'IZIEUX (AASEL IZIEUX)

M. DUGUA : Oui, merci, Monsieur le Maire. En effet, « l'amicale du Sou des écoles laïques d'Izieux » a participé au Conseil national UFOLEP de boules lyonnaises les 25 et 26 juin dans le 63. Ce sont quatre équipes de quatre personnes qui se sont rendues sur place soient bien évidemment seize personnes qui se sont qualifiées tout au long de l'année pour ces phases finales et qui ont donc représenté les couleurs de la ville et de la AASEL Izieux.

Compte tenu de l'importance de ce championnat pour cette association qui est située au patronage Pierre Joannon, je vous propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour participer à tout ce qui est frais d'hébergement, de repas, d'inscription et puis aussi de déplacement. Donc, voilà.

M. le Maire : Des oppositions ? Non ? Des abstentions non plus ? Non plus. Parfait.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

DL2022 0112. PASS DECOUVERTE RETRAITES – EVOLUTION DES OFFRES MUNICIPALES – SAISON 2022-2033

M. le Maire : Michèle FREDIERE, pour nous parler des évolutions du « Pass découverte retraités » que l'on recommande à tous, donc avec une petite présentation à l'écran.

Michèle FREDIERE.

Mme FREDIERE : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit ce soir de renouveler la convention de partenariat entre la commune de Saint-Chamond et le CCAS concernant le « Pass découverte retraités ». Je vais faire un petit historique rapide de ce « Pass découverte retraités ». Il a été mis en place pour la première fois en janvier 2018 afin de permettre à nos retraités d'accéder à la culture, aux loisirs et aux sports. Je préciserai également que cette convention de partenariat entre la commune et le CCAS a été approuvée lors de notre conseil d'administration du 15 juin 2022, à l'unanimité.

C'est un Pass qui s'est considérablement enrichi pour cette nouvelle année 2022-2023. Je vais réexpliquer un petit peu le contenu de ce Pass. On a une offre culturelle qui s'est enrichie puisque désormais les retraités qui feront l'acquisition du Pass « découverte retraités », auront l'obtention du Pass « J'aime la Culture » et ce, gratuitement. Ce Pass « J'aime la culture » vaut 20 €. Ceux qui achèteront le Pass « découverte retraités » auront ce Pass et pourront ainsi accéder à tous les spectacles de la saison culturelle à des tarifs tout à fait préférentiels. Cela permettra donc à la fois d'avoir un choix sur l'ensemble de la saison culturelle, un choix également sur les têtes d'affiche, ça permettra également d'avoir un accès prioritaire à la billetterie, ça permettra également aux séniors d'acheter éventuellement un spectacle pour être accompagnés de leurs petits-enfants à un prix de 5 €.

Et plus largement, avec ce Pass « J'aime la culture », les séniors auront véritablement un accès privilégié à toute la culture, et notamment aux rencontres qui ont lieu avec les compagnies qui sont en résidence. Je rappellerai que précédemment, lorsque l'on achetait ce « Pass retraités » au niveau de l'offre culturelle, les séniors bénéficiaient simplement d'un spectacle sur quatre spectacles proposés par la saison culturelle. C'étaient vraiment des spectacles qui étaient ciblés alors que là véritablement, c'est un choix très large qui leur est offert.

Au niveau de l'offre numérique également, cette offre a évolué puisque lors de la précédente saison, c'était un accès à la tablette. Cette fois, ça sera trois séances gratuites parmi tous les ateliers qui sont proposés au niveau de l'offre numérique et également un tarif réduit pour l'inscription à l'atelier FabLab à hauteur de 5 €.

Concernant l'offre animation, c'est toujours un petit peu la même chose à ce niveau-là, à savoir que lorsqu'on achète ce Pass, les retraités pourront aller au restaurant municipal. Ils auront un repas qui est offert, gratuit au restaurant municipal avec une animation et un transport qui sera également gratuit. Donc, l'offre animation a évolué puisqu'avant, l'année dernière, les retraités avaient un spectacle qui était offert dans le cadre de ce Pass au Véo Grand Lumière. Désormais – vous le voyez, c'est présenté –, ils bénéficieront de tarifs préférentiels, à la fois sur la saison opéra, également sur les Ciné-Thégnes é qui sont organisés une fois par mois, le jeudi et également une séance surprise est organisée par le CCAS, généralement au moment de la « Semaine bleue ».

Enfin, et c'est important également d'insister là-dessus, il y a une offre commerciale qui a été contractée avec 22 commerçants partenaires sur la ville, qui est extrêmement attractive puisqu'elle permet de bénéficier de tarifs préférentiels tout au long de l'année. Vous le voyez, il y a de grandes raisons d'acquérir ce « Pass Retraités » qui est ouvert à toutes les personnes qui ont plus de 62 ans, qui habitent la commune, moyennant donc – je l'indiquais tout à l'heure – le coût de 20 €, valable une année, donc de juin 2022 à mai 2023. Il suffit pour cela de se rendre au CCAS, 35 rue de la République à Saint-Chamond.

Je vais donner peut-être quelques chiffres parce que ça me paraît intéressant. Pour l'année 2018, lorsque nous avons lancé le « Pass retraités », nous avons eu 212 Pass vendus. En 2019, 263 Pass ont été vendus. Ensuite, l'année 2020-2021 n'est pas significative puisqu'évidemment, la crise est passée par là et ça n'a pas été possible de vendre ce Pass. Pour le Pass 2022-2023, il est vendu depuis le 16 juin et déjà, il y a un engouement qui est considérable, puisque depuis le 16 juin, le CCAS a vendu 102 Pass, dont 31 personnes qui sont des nouveaux bénéficiaires. Nous avons 71 anciens bénéficiaires. La moyenne d'âge est de 73 ans, le bénéficiaire le plus âgé est de 94 ans. Voilà. Ça me paraissait intéressant de vous donner ces données, de porter à votre connaissance ces informations. On voit vraiment que le Pass découverte retraités a tout son sens dans toute notre ville et que finalement, depuis son lancement en 2018, il ne fait que susciter des convoitises et j'espère vraiment qu'il sera encore cette fois, cette année, victime de son succès, que nous aurons plus de retraités qui seront amenés à l'acheter parce que lorsque l'on voit son coût 20 € et quand on voit les offres qui sont proposées, c'est forcément un Pass qui est très attractif et qui permet justement de répondre aux besoins de nos Saint-Chamonais, de nos retraités de sortir, de faire du sport, etc., de se divertir et de se rencontrer.

J'incite bien évidemment tous ceux qui n'ont pas acquis à ce jour le « Pass retraités », de se rendre au CCAS pour le faire. Voilà. J'en ai terminé de la présentation.

M. le Maire : Très bien.

Mme FREDIERE : Alors, je peux peut-être dire, oui, un mot dans le prolongement sur « Ville amie des Aînés », ça permet de faire un petit point sur ce qui est fait au niveau de notre commune pour les séniors.

La ville de Saint-Chamond, vous le savez, a été certifiée « Ville amie des Aînés » depuis septembre 2019. En devenant « Ville amie des Aînés », évidemment, on s'inscrit dans un certain nombre d'actions et le but de cette action, c'est à la fois de lutter contre l'âge, la discrimination qui est liée à l'âge et également faire en sorte que notre ville s'adapte au vieillissement, à travers un certain nombre de démarches.

Concernant la lutte contre l'âge, l'âgisme, il y a déjà deux actions qui ont été entreprises malgré les difficultés liées au covid. Il y a des choses qui ont pu être mises en place, qui ont remporté d'ailleurs un succès non négligeable. La première action, elle a été relayée de façon médiatique au niveau notamment d'un reportage qui a été fait, me semble-t-il, sur France 3. C'est la réalisation d'une fresque qui a été faite à la résidence autonomie Le Relais. Il y a d'ailleurs eu une inauguration à laquelle un certain nombre de personnes parmi vous ont pu assister. C'est une fresque qui a été réalisée en partenariat avec le CCJ. Les jeunes du CCJ ont été très actifs puisqu'ils ont participé à la fois au choix

de la fresque. Ils ont également été présents sur les lieux en se rendant au Relais pour dessiner et peindre avec les personnes âgées. Cette fresque, elle a été achevée et elle a été inaugurée, me semble-t-il, début mai 2022. Voilà.

La seconde action que nous avons conduite, c'est une action intergénérationnelle qui a eu lieu au sein des centres sociaux et c'est là où la lutte contre l'âgisme a pris tout son sens puisqu'il y a des rencontres qui réunissaient à la fois des jeunes, des moins jeunes, des très âgés, encadrés par des professionnels, par des membres du gérontopole et ça a été l'occasion justement d'échanger sur ce que pouvait être l'âgisme pour chacune de ces personnes présentes. C'était un débat extrêmement intéressant qui a donné lieu ensuite à un spectacle à la salle Planchon.

Deuxième point donc, être « Ville amie des Aînés » c'était, comme je vous disais tout à l'heure, lutter contre l'âgisme et également faire en sorte que notre ville puisse s'adapter au vieillissement de sa population. Rappelons quand même qu'à Saint-Chamond, nous avons un tiers de retraités, c'est-à-dire sur la population, oui, la population vieillissante représente un tiers de notre population d'où vraiment la nécessité de prendre en considération cette situation et d'essayer, ne serait-ce qu'à titre de prévention, d'entreprendre un certain nombre d'actions.

« Ville amie des Aînés » suppose que l'on réfléchisse en réalité sur huit thématiques. C'était un peu lourd donc, nous avons décidé de les réunir en quatre thématiques, ce qui a constitué quatre commissions que l'on revoit présentés à l'écran, à savoir, une commission espaces extérieurs et bâtiments habitats, une commission transport et mobilité, une commission autonomie et service des soins et une commission participation citoyenne, lien social, solidarité, culture, loisir, information.

Pendant la période du covid, ces commissions ont travaillé, pour autant travaillé et ça a permis d'aboutir d'ores et déjà à un certain nombre de projets qui ont pu voir le jour.

Concernant la commission des espaces publics extérieurs et bâtiments, cette commission a été amenée à se déplacer sur les quartiers de notre ville et plus particulièrement sur le quartier d'Izieux la Varizelle où les membres présents, en lien ailleurs avec les CCQ, ont constaté que les sièges faisaient défaut. Donc on a un plan qui indique à quels endroits ont été déposés des sièges afin de répondre à la demande qui avait été mise en avant et ces sièges ont été placés depuis un certain nombre de semaines sur le quartier.

Ensuite dans l'autre commission qui était la commission transport et mobilité, il est apparu la difficulté que pouvaient avoir les séniors à se retrouver dans les plans qui sont diffusés par la STAS. Là encore, il y a un groupe de travail qui a été réuni qui s'est réuni, en plus, pour voir toute la difficulté que ça pouvait représenter et la réflexion a porté sur le fait qu'il était peut-être intéressant de savoir quels était les lieux les plus fréquentés par les retraités, essayer de les matérialiser sur un plan et de voir de quelle manière on pouvait faciliter l'usage des transports intérieurs. Ce plan a été préparé en concert avec la STAS. Il sera d'ailleurs diffusé dans le prochain magazine municipal et il permet donc, très facilement, me semble-t-il, le plan démontre… on part de la place du moulin, on cherche le lieu où on veut se rendre. Donc, on a essayé de cibler vraiment les lieux principaux, ceux qui sont fréquentés généralement par les retraités, le CCAS, le restaurant municipal, l'Office Saint-Chamonais des Retraités, la Poste, l'hôpital, etc., voilà. On a indiqué en caractères gras, la ligne qu'il convenait de prendre. On voit le point où le bus s'arrête et la distance qu'il y a à parcourir pour se rendre sur le lieu. Ça fait partie des actions qui ont été conduites par les membres du conseil consultatif des séniors et qui a permis d'aboutir à cette proposition.

Autre commission, la commission autonomie service et soins. Dans cette commission, la réflexion a conduit ses membres à se dire qu'il était peut-être judicieux de faire de la prévention, d'essayer, puisqu'aujourd'hui, l'objectif est quand même le maintien à domicile le plus longtemps possible, toutes les mesures sont prises pour que cela puisse être effectif, c'était de se dire : « est-ce qu'il ne serait peut-être pas opportun d'imaginer un appartement dans lequel vit une personne âgée et en essayant de démontrer quelles étaient les précautions à prendre pour pouvoir adapter cet appartement à la vie au

quotidien et éviter justement que les chutes, malheureusement qui conduisent la plupart du temps les gens à l'EHPAD ou à l'hôpital malheureusement, soient évitées. » Cet appartement à chutes, il a fallu un certain nombre de temps pour arriver à le trouver. On l'a trouvé. Normalement, on devrait pouvoir l'investir avec des aménagements adaptés d'ici la fin d'année et c'est en ce sens que la commission a travaillé. Voilà. Ça permettra de le faire vivre à la fois à travers des ateliers en partenariat avec toutes les personnes qui sont bien évidemment en lien avec nos séniors.

Enfin, la dernière commission, c'est celle de la Culture. Cette commission, elle a pour but d'améliorer le « Guide sénior » qui existe, qui a été édité il y a quelques années, me semble-t-il, deux ou trois ans, je crois. Ce guide, il n'était peut-être pas suffisamment lisible et les membres de la commission ont considéré qu'il fallait le revoir pour l'adapter différemment. Là, c'est en cours de réalisation, c'est un projet qui n'est pas totalement abouti et c'est le projet sur lequel nous allons travailler dans les mois qui viennent. Voilà où on en est des travaux réalisés par ce Conseil Consultatif des Séniors. Je pourrais faire de l'autosatisfaction, mais je trouve qu'en dépit de la situation et des difficultés qui ont été causées par la période du covid, malgré tout, il y a une mobilisation très importante et active de ses membres qui a permis d'avancer, et d'ores et déjà être en mesure de proposer concrètement deux actions sur les quatre qui sont à réaliser.

J'en profite puisque j'ai un peu la parole ce soir, pour indiquer que ce Conseil Consultatif des Séniors qui a été initié en début d'année 2020, doit être renouvelé puisqu'il conviendra d'installer un nouveau Conseil Consultatif des Séniors avec de nouveaux membres en début d'année 2023. Nous allons faire prochainement en septembre, un appel à candidatures afin de pouvoir bien le faire vivre comme il se doit et nous ferons appel donc à tous les Saint-Chamonais qui sont retraités de plus de 62 ans et qui habitent sur notre commune bien évidemment, pour qu'ils soient amenés à postuler au sein de ce conseil consultatif des séniors.

M. le Maire : Merci. Au-delà de cette délibération sur le « Pass découverte », d'avoir pu resituer les choses dans le cadre de cette démarche « Ville amie des aînés » là qui va reprendre beaucoup de vigueur bien que comme cela a été dit, jamais le travail ne s'est arrêté. Donc il y aura un appel à candidatures, mais d'ores et déjà j'ai envie de dire engagez-vous, impliquez-vous parce que c'est comme ça également qu'on arrive à faire vivre cette démocratie de proximité pour faire les bons choix.

Pas de prise de parole, est-ce qu'il y a des oppositions ? Si, Madame ROBERT. Décidément, avec la technique, j'ai du mal à... je vois bien son visage, je vois mal le micro. A choisir...

Mme ROBERT : Merci, Monsieur Le Maire. Cette fois encore, nous allons soutenir cette proposition d'action sociale, car à nos yeux, il apparaît important que nos retraités puissent eux aussi participer à de nombreuses activités qui leur permettent ainsi de passer d'agréables moments bien entourés et surtout de continuer à trouver leur place au sein de notre commune. Nous vous remercions donc d'avoir reconduit pour les quatre prochaines saisons, ce partenariat entre la commune et le CCAS en faveur de nos aînés.

Pouvez-vous nous rappeler de quelle façon les personnes concernées par ce « Pass découverte » sont informées de son existence ? Comment communiquez-vous afin qu'un maximum de Saint-Chamonais de plus de 62 ans aient connaissance de son existence et surtout point essentiel, qu'il est attribué sans condition de ressources ou autres ? Voilà.

M. le Maire : Je crois qu'il y a eu des éléments de réponse dans la présentation, mais peut-être rappeler des choses.

Alors, Madame FREDIERE.

Mme FREDIERE : C'est vrai que nous ne manquons pas une occasion évidemment de rappeler toutes les actions qui sont portées par le CCAS, notamment lorsqu'il y a des animations qui ont lieu au sein du restaurant municipal. Après, plus largement, l'existence du « Pass retraités » est diffusée sur les

réseaux sociaux, sur le site de la ville de Saint-Chamond. Prochainement, il y aura des affiches, un encart qui sera déposé au CCAS, 35 rue de la République donc les séniors pourront le consulter à tout moment. On retrouve également l'existence de ce « Pass retraités » dans les centres sociaux, au sein des clubs de retraités et au niveau de tous les services de la ville de Saint-Chamond, que ce soit la DAC, que ce soit la mairie, etc., le magazine évidemment. On essaye également de faire passer l'information au travers de la presse locale. Nous essayons d'utiliser tous les moyens à notre portée pour faire fonctionner, faire connaître l'existence de ce Pass et ses conditions d'attribution.

M. le Maire : Ça répond à votre question ? Je vous redonne la parole ? Puis il y avait un article dans L*e Progrès* aussi que je salue aussi. Achetez *Le Progrès.*

Mme ROBERT : On pourrait envoyer un courrier ou ça coûterait vraiment trop cher aux Saint-Chamonais ? Pour les prévenir, parce que je trouve que le rapport entre le nombre de Pass distribué et quand vous dites « le tiers de la population concernée », ça fait vraiment un petit rapport.

M. le Maire : Madame FREDIERE, on va laisser également poser la question de Monsieur MINNAERT pour y répondre dans la globalité.

M. MINNAERT : Nous, nous approuverons effectivement le travail et nous les félicitons de ce qui nous a été présenté. On avait une petite question : « Est-ce que vous prenez en compte le fait que quelqu'un de retraité, c'est très divers » On dit d'ailleurs troisième âge, quatrième âge et il y a des gens dépendants, des gens qui ne le sont pas, qui sont en pleine possession de leurs moyens et ça, par contre, je ne l'ai pas trouvé. Est-ce que c'est quelque chose que vous y avez pensé à y réfléchir parce qu'on propose des choses de manière différente. C'est comme la jeunesse aujourd'hui, certains la mettent de 15 ans à 30 ans, ce n'est pas la même jeunesse et les retraités, ce n'est pas aussi les mêmes choses, qu'on ait 62 ans, 70, 80, 90 ans.

M. le Maire : Madame FREDIERE.

Mme FREDIERE : Oui, alors c'est vrai que ce n'est pas évident évidemment à travers ce Pass, de pouvoir toucher l'ensemble des séniors, c'est clair. Simplement, je vous faisais un petit bilan tout à l'heure des Pass qui avaient été vendus tout récemment, ça a été ciblé. La moyenne d'âge est de 73 ans parmi les bénéficiaires du Pass et la personne qui est la plus âgée en a 94 ans. Donc on arrive, modestement, mais à essayer de toucher le plus large public possible. Il est bien évident que malheureusement, les personnes qui sont le plus dans la dépendance ne pourront pas bénéficier de ce Pass. En revanche, à travers je pense notamment, au gala des retraités ou à certaines animations qui ont lieu, il y a des transports qui sont organisés via les charmilles, qui permettent à des personnes âgées à mobilité restreinte de se rendre à certains spectacles.

De même au niveau du Relais notamment, il y a un service de transport qui est fait de manière à ce que les retraités des alentours puissent aussi bénéficier des animations. Vous allez me dire : « Ça ne sera pas le Pass », mais ça permet quand même d'éviter l'isolement. Voilà.

M. le Maire : Voilà. Il y a le bus du CCAS. D'ailleurs, j'en profite aussi pour lancer un autre appel. Le bus est très utilisé par les associations d'anciens, d'aînés. Le problème, c'est que souvent, on manque de chauffeurs pour emmener tout le monde. Donc là aussi, si des bénévoles veulent se proposer, c'est bien volontiers pour les aider.

C'est vrai que là, on parle de retraités, c'est toute la complexité de proposer des animations qui correspondent au plus grand nombre, mais je pense qu'il y a une palette quand même assez large et puis là, avec, notamment au niveau de la culture pour en revenir à la délibération, chacun pourra choisir au-delà des quatre spectacles antérieurement proposés. On ne parle pas de séniors, on parle retraités pour pouvoir avoir une catégorie plus facile à appréhender puisque j'entendais un expert récemment là, qui me parlait de sénior à partir de 45 ans, ça m'a fait peur. Donc on passe de la jeunesse aux séniors en fait immédiatement. Donc, voilà. Ici, c'est le « Pass retraités ». 62 ans. Très bien.

Est-ce qu'il y aurait des oppositions concernant ce Pass ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

DL2022 0113. PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE PORTANT SUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE ANCIEN SUR LE TERRITOIRE « SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE » (HORS VILLE DE SAINT-ÉTIENNE) – AVENANT A LA CONVENTION-CADRE PARTENARIALE – PERIODE 2017-2022.

M. le Maire : On parle de Programme d'Intérêt Général concernant l'action sur l'habitat ancien, je laisse la parole à Jean-Luc DEGRAIX.

M. DEGRAIX : La politique de l'habitat est portée par Saint-Etienne Métropole et développe donc un certain nombre de dispositifs. Là, il s'agit du programme d'intérêt général, le PIG, qui est en place sur l'ensemble des communes de Saint-Etienne Métropole depuis 2017 et devrait s'achever à la fin de l'année 2022. Il s'agit d'une aide en direction de l'habitat privé.

Cette aide concerne l'accession à la propriété des plus jeunes ménages, la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie, une aide également en direction des copropriétés et on sait que c'est un vrai souci sur l'ensemble de Saint-Etienne Métropole, puisqu'il y a des copropriétés parfois qui peuvent rencontrer des difficultés de gestion et on arrive donc au bout de ce dispositif d'aide sur Saint-Etienne Métropole qui a quand même généré 45 millions de travaux depuis 201, ce qui est énorme et il s'agit d'affecter un petit peu les derniers crédits. Or, il se trouve qu'on a pour l'instant, assez peu de demandes concernant la primo-accession, mais un peu plus sur la rénovation thermique. Donc il s'agit d'ajuster la convention, de redéployer en fait les financements dans le cadre de cette délibération où on fait porter notre effort plutôt sur la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. C'est en lien avec ce que l'on vient aussi de parler avec le Pass sénior.

M. le Maire : Des oppositions ? Non ? Des abstentions, non plus ? Merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

Jean-Luc DEGRAIX toujours, sur l'autorisation du droit des sols, la plateforme dématérialisée.

DL2022 0114. URBANISME – PLATEFORME « AUTORISATION DU DROIT DES SOLS » (ADS) – MISE A DISPOSITION D'UN OUTIL INFORMATIQUE DEMATERIALISE – CONVENTIONS

M. DEGRAIX : Oui, ces dernières années en fait, l'Etat s'est considérablement dégagé de l'instruction des documents d'urbanisme donc, il est revenu à la Métropole d'assurer ce service et il y a quelques années, Saint-Etienne Métropole a créé une plateforme d'instruction des droits des sols, il s'agit des permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables. Et la commune de Saint-Chamond, bien sûr, a adhéré à cette plateforme ADS.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler la convention en rappelant simplement que pour la commune de Saint-Chamond, on utilise donc la plateforme ADS pour la plupart des documents d'urbanisme, sauf pour les déclarations préalables de travaux qui sont toujours instruites en mairie, ce qui nous permet d'avoir un accueil public intéressant puisque c'est souvent des travaux du quotidien. Et je pense qu'il est important d'avoir aussi des personnes dédiées en mairie pour conseiller les personnes à remplir, les pétitionnaires à remplir leurs documents d'urbanisme. Voilà.

M. le Maire : Il n'y a pas d'intervention. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

Urbanisme toujours, mais un droit au bail commercial.

Jean-Luc DEGRAIX.

DL2022 0115. ACQUISITION D'UN DROIT AU BAIL COMMERCIAL AU 52 RUE DE LA REPUBLIQUE – APPROBATION

M. DEGRAIX : Oui, on en a parlé en début de ce conseil avec le renouvellement de la convention avec les commerçants dans une action forte du droit de préemption. Donc il s'agit de préempter ici, le commerce qui appartient à Monsieur BAIKECHE. Il s'agit ainsi bien sûr là, d'un droit au bail – on n'achète pas le fonds – à hauteur de 10 000 €. Voilà. Et puis, lorsqu'on aura la maîtrise foncière de ce bail, on pourra avec le service commerce, retrouver des porteurs de projets.

M. le Maire : Voilà un dossier en lien avec Stéphanie CALACIURA évidemment pour continuer à réinjecter du commerce de qualité dans cette rue de la République.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire. En préparant le conseil avec Madame ROBERT, on s'est fait interroger sur les autres locaux qui avaient été, alors, je ne sais pas si « préemptés » est le bon mot, mais je ne pense pas, si, ah bah, pour une fois… parce que juridique du coup, c'est du droit canonique le mot que vous avez cité tout à l'heure, le mot « inconvenant », c'est du droit canonique. Alors, la question, c'est : « Que va devenir le café du commerce ? Où en sommes-nous des locaux commerciaux à Novaciéries qui avaient autrefois hébergé Intermarché et finalement, tous ces commerces qui sont passés en délibération ces derniers mois maintenant ? On n'a pas vu repasser ce que ça aller devenir. » Je vous remercie, Monsieur DEGRAIX.

M. le Maire : Stéphanie CALACIURA pour vous répondre.

Mme CALACIURA : Alors, juste pour rappeler en fait la procédure, quand on préempte un commerce, on le rénove en partie, notamment sur l'accessibilité, les ouvrants et la mise aux normes et ensuite, on fait un appel à projets pour laisser la possibilité à des porteurs de projets de candidater et suite à cet appel à projets, on se réunit pour pouvoir attribuer le local à un porteur de projet. Donc, c'est ce qui s'est passé place de la Halle, ce n'est pas le « café du commerce », c'est le « café du marché » qu'on avait préempté et on a donc reçu un dossier pour ce local. Le porteur de projet a obtenu son financement, est en train de réaliser des travaux et il devrait ouvrir à la rentrée et donc, il va proposer un concept bar à vins, tapas et concept déco également. C'est vraiment dans les nouveaux concept-stores que l'on peut voir dans des villes voisines. Voilà pour le « café du marché ».

Pour Novaciéries, on n'est pas dans le cadre d'une préemption. Je vous rappelle que les locaux sont gérés par Duval. Là, on a des pistes sur des porteurs de projets. On a eu pas mal de visites ces derniers temps. Pour l'instant, les choses ne sont pas encore signées, mais voilà, on est assez confiants, c'est sur la bonne voie. L'idée était de pouvoir diviser ce local d'Intermarché qui est quand même assez grand puisqu'on a une surface de 3 500 m², donc l'idée, c'était de pouvoir le diviser en deux pour le proposer à deux porteurs de projets. Donc voilà. Mais après, les discussions sont toujours en cours avec Duval et on participe bien sûr à chaque fois aux visites avec les porteurs de projets pouvoir aussi expliquer notre stratégie commerciale et avoir un avis à donner aussi sur ces commerces-là parce que, comme le rappelait Monsieur le Maire, on souhaite vraiment avoir des commerces de qualité, diversifier l'offre et voilà, avoir une maîtrise de l'offre commerciale sur la ville.

M. le Maire : Bien. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Pardon, Monsieur MINNAERT, je n'avais pas vu votre micro.

M. MINNAERT : On a une petite question : comment il est défini le coût du bail ? Parce que par exemple là, vous dites qu'il y a eu un accord, est-ce qu'il y a des règles qui sont suivies ou pas ? C'est lié au marché ? D'accord. Ça veut dire qu'on pourrait très bien avoir un bail qui soit de 5 000, un autre 15 000, il n'y a pas de règle précise ?

M. DEGRAIX : Oui, alors, il y a effectivement un prix du marché, on le connaît bien de par les DIA qu'on peut recevoir en Mairie lorsqu'il y a des ventes au niveau des offices notariaux, ça nous permet d'avoir une idée un petit peu de l'état du marché. Notre action et notre présence très forte sur le centre-ville qui nous permet d'avoir également aussi une idée. Et puis aussi, notre capacité à négocier et là, c'est vrai qu'avec Stéphanie CALACIURA, on a rencontré à plusieurs reprises le locataire, enfin, Monsieur BAIKECHE et on a mené une négociation assez serrée pour arriver justement à ce montant qui correspond à à peu près ce qui se pratique sur la ville de Saint-Chamond.

M. le Maire : Bien. Des oppositions ? Des abstentions ? Non ? Unanimité.

Dossier 25, Jean-Luc DEGRAIX, sur les acquisitions de terrains sur le secteur de Paradis.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

DL2022 0116. SECTEUR PARADIS – ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE

M. DEGRAIX : Oui, bien, alors, une délibération qui est porteuse de bonnes nouvelles. Pourquoi ? puisque, d'abord nous sommes sur le secteur Paradis, le secteur du Janon, les travaux avancent. Vous avez pu le constater. Les travaux d'élargissement des berges du Janon, on a déjà une première idée d'à quoi va ressembler cette nouvelle entrée de ville, ce secteur qui mute parce qu'il s'agit bien sûr, de mettre en sécurité le centre-ville. Et puis, on travaille toujours sur la réalisation de cette nouvelle voirie qui doit permettre de désenclaver le secteur Paradis. Et avec mon collègue Jean-Paul RIVAT, on a été amenés à rencontrer la famille PERILLON pour faire l'acquisition d'une partie de leur terrain en bordure de voirie communale afin d'avoir la maîtrise foncière pour un élargissement à la fois, du chemin de Paradis qui est aujourd'hui extrêmement étroit et à la fois d'avoir une meilleure giration sur la future voirie qui est en train de se dessiner. Et puis, l'intérêt aussi de cette acquisition, c'est de favoriser la préservation du bosquet de cèdres qui aurait pu être déstabilisé par la réalisation de la voirie. Donc on décale un petit peu plus au nord la voirie, ce qui permet donc de préserver ce bosquet de cèdres auquel les riverains – ils sont présents ce soir – sont particulièrement attachés. Voilà.

En termes financiers, nous sommes sur un accord de 65 € le mètre carré pour environ une emprise foncière de 350 m².

M. le Maire : Très bien.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous avons d'abord une question sur cette délibération : quelle est la largeur de la bande que vous achetez ? Cette parcelle permettait de créer une route tout en laissant vivre les arbres, c'est-à-dire en laissant un espace suffisant entre le bitume et les arbres ? Cette délibération est révélatrice de ce que vous aviez prévu dès le départ : la coupe à la tronçonneuse des cèdres classés pour transformer le sentier du Paradis en route automobile. Si vous n'aviez pas obtenu l'acquisition de cette bande de terrains supplémentaires, vous n'auriez pas pu passer votre ruban de bitume. Vous n'aviez même pas pris en compte les questions de sécurité. Sans l'intervention des habitants du quartier relayés par les élus écologistes dans ce conseil, les usagers de cette nouvelle voirie se seraient heurtés à une manœuvre difficile pour accéder chemin du Paradis. C'est la preuve que votre soi-disant réunion dite de concertation n'en était pas une. Elle n'était même pas une réunion d'information puisque vous

êtes venus avec des projets déjà tout ficelés. Sans la mobilisation des riverains, tous les arbres auraient été abattus.

Vous nous avez communiqué une réponse aux diverses questions que vous avez reçue le 16 mai 2022 sans que vous indiquiez à qui vous répondiez officiellement. Nous pouvons comprendre que c'est à nous, élus écologistes du fait que nous vous avions adressé effectivement des questions concernant les massacres que vous aviez perpétrés sur ce secteur et ailleurs à cette même date.

Vous parlez de lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception alors que nous avons reçu un courrier simple en fin de semaine dernière. Tout ce que vous écrivez est du même acabit, erreur, imprécision afin de tromper les Saint-Chamonais. Monsieur VATAN vous a interrogé à propos de travaux sur la place Louis-Comte, vous nous dites, lui avoir répondu le 13 mai, il n'a pour sa part, rien reçu. Il ne connaît pas ce courrier.

Les habitants du parc des Cimes ont eux aussi constaté comment vous déformez la réalité. Ils ont compris comment vous agissez à Saint-Chamond envers les élus qui ne partagent pas votre point de vue. Par exemple, nous n'avons jamais remis en question le fait que vous auriez évoqué un risque d'impact pour les arbres du quartier du Paradis lors du conseil municipal du lundi 21 mars 2022. Mais vous vous êtes bien gardés ce jour-là de dire que dans les jours qui suivraient, vous allez commencer l'abattage des arbres, donc le cèdre centenaire. Vous avez caché au conseil municipal qu'une partie de ces arbres était déjà promise au zoo de Saint Martin-la-Plaine.

Alors, venir dire dans cette délibération que vous aviez le souci de la préservation des cèdres classés à proximité est un mensonge. Vous en aviez déjà massacré un en catimini. Vous oubliez tous les autres arbres que vous avez détruits. Les habitants de Saint-Chamond les ont bien vus s'entasser sur le terrain.

Il n'y a pas que les cèdres. Dans votre courrier, vous dites : « La coupe des arbres est possible à deux conditions : lorsque l'arbre est malade et présente un danger ou pour un projet d'utilité publique. » Dans le cas présent, c'est la seconde qui nous intéresse. Vous reconnaissez donc que les arbres coupés ne présentaient aucun danger, ils n'étaient pas malades. Vous n'apportez en revanche, aucun élément concret qui justifie d'avoir coupé les arbres au nom d'un intérêt public. L'élargissement du lit de la rivière ne justifie pas l'abattage du cèdre en question ni ses congénères.

En revanche, ces abattages étaient nécessaires pour transformer un sentier piéton en route pour la circulation automobile et l'intérêt public est plus difficile à démontrer ici puisque le quartier est déjà desservi par une route. C'est ce que vous appelez l'écologie à Saint-Chamond. Sans compter que cette nouvelle voirie ne sera pas équipée d'une piste cyclable, contrairement à la loi LOM. Nous l'avons évoqué lors du conseil municipal précédent.

Nous attendons par ailleurs toujours une réponse à nos questions : quelles pistes cyclables allez-vous construire sur les rues actuellement en travaux pour respecter la réglementation en particulier, la loi LOM ? Vous ne nous avez pas répondu la dernière fois.

Oser parler de concertation est vraiment culotté quand plusieurs affaires : quartier du Paradis, Parc des Cimes, route du Coin ou place Louis Comte montrent cette absence de dialogue préalable. C'est la même tromperie que d'affirmer que l'affichage pour le quartier du Paradis a été fait dans les règles. La tronçonneuse avait commencé son œuvre avant la mise en place de l'affichage réglementaire. Un seul arbre était concerné, vous avez abattu un cèdre bleu et d'autres essences. Nous vous invitons à méditer sur le bienfait des arbres en ville à partir du dessin que nous avons remis à chacun en début de conseil.

La réponse est détournée de la question. Pourquoi avez-vous présenté aux journalistes de France 3 un plan et pourquoi les riverains et les élus n'ont pas eu le droit à cette information ? Vous dites qu'il suffit d'aller sur le site de la préfecture comme s'il était naturel que nous devions sans cesse chercher ou quémander l'information qui devrait être donnée à l'assemblée locale de proximité et même aux

riverains. Vos réponses passent sous silence l'avis d'appel public sur l'aménagement du Janon et du Langonand et création d'une voie nouvelle à Saint-Chamond, publié le 10 novembre 2021, pourquoi ne l'avez-vous pas évoqué ?

A propos de la phase trois, c'est-à-dire l'élargissement des berges du Langonand, jamais vous ne parlez de concertation, de travail en commun avec les riverains. Vous menez la réflexion dans un bureau d'études. Vous présentez vos réflexions et les habitants doivent en prendre acte quand vous les réunissez, lors d'une réunion publique ou de façon plus individuelle quand ils vous font connaître leur mécontentement. Le dialogue et la concertation, c'est vos bureaux d'études. La peur des inondations, la mise en place de piquets sur le terrain des propriétaires qui n'en ont pas été informés, etc. Tous ces éléments montrent que cette délibération s'inscrit dans la même continuité. Comme nous l'avons déjà exprimé lors d'un conseil, nous nous opposons à la construction de cette voirie qui transforme un chemin piéton en route goudronnée promise à la voiture, absence de pistes cyclables. Même si notre soutien à l'intervention des riverains semble à ce jour sauver les cèdres centenaires, cette route n'a pas lieu d'être. Elle va artificialiser le sol, elle va engendrer un flux automobile plus important, elle va désorienter le cadre de vie des riverains.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Oui, je ne vais pas tout reprendre. Simplement, j'insiste à partir de ce qui s'est dit, sur le manque de concertation sérieuse et véritable avec les populations concernant tous ces projets-là. Je l'ai partagé avec des gens à Fonsala, route du Coin, quartier Paradis, place du Creux, je crois que c'est vraiment une manière de penser la concertation sur lequel on n'est pas du tout dans les mêmes projets, dans les mêmes clous et dans les mêmes réalités.

Par rapport au plan qu'on a là-dessus, c'est vrai que la bande qui monte du côté du chemin de Paradis peut tout à fait convenir parce qu'elle sert à élargir la voie de la route. Par contre, l'autre, elle fait partie du projet sur lequel effectivement, on n'est pas non plus d'accord.

M. le Maire : D'accord. Monsieur DEGRAIX, peut-être des éléments de réponse ?

M. DEGRAIX : Oui, quelques éléments de réponse alors, d'abord un peu techniques puisque vous m'avez demandé la largeur de la bande dont nous faisons l'acquisition. Sur le haut, elle est à plus de 2 m sur le secteur rue de Paradis. Sur la partie basse, la bande, elle va en fait de 0 à 2,50 m. Le tout fait 350 m^2. Voilà.

Ecoutez, après, Monsieur MINNAERT, vous revenez sur les différentes questions que vous nous avez adressées. On vous a répondu par écrit. Bon, voilà. Donc, on peut à nouveau refaire le débat. Il faut rappeler quand même les choses, on est sur un secteur qui était en train de muter, mais parce qu'il s'agit de mettre le centre-ville en sécurité, on a l'impression de rabâcher, mais c'est bien de ça dont il s'agit. S'il y a un cèdre qui a été coupé, c'est parce qu'il était dans l'emprise de travaux et que de toute manière, pour la mise en sécurité du centre-ville, il était nécessaire, hélas, de le couper. Et puis après, j'ai envie de dire, c'est votre interprétation des choses. Tiens, par exemple, un élément. Le fameux plan que vous essayez de mettre en évidence en disant : « Il y a un plan caché, etc. » Non, Monsieur MINNAERT, tournez-vous à côté de Madame SIMONIN-CHAILLOT, elle l'a le plan. Elle l'a depuis 2017 parce qu'en fait, ce plan c'est un extrait du plan de prévention des risques inondation que nous avons délibéré en 2017 tout simplement. C'est ce plan-là que j'ai présenté en fait lorsque France 3 est venue m'interviewer en me disant : « Vous voyez, le secteur, il est en train de changer parce qu'il est dans l'emprise des risques d'inondabilité. » Voilà donc ce fameux plan caché, Madame SIMONIN-CHAILLOT, elle l'a dans ses archives du conseil municipal.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, vous vouliez reparler ?

M MINNAERT : D'abord, une municipalité, il y a une évolution, il y a de nouvelles élections. Il y avait quelque chose qui se posait, nous sommes allés avec un riverain au service urbanisme, on ne nous a

pas présenté ce plan. Par contre, quand le journaliste est venu, lui, on lui a présenté ce plan. Donc, c'est à ça qu'on faisait référence. Et votre réponse dans votre courrier, c'est de dire : « Allez le voir, il est sur le site la préfecture. » Est-ce que ça, c'est une réponse ? Non. La réponse, c'est que quand des gens localement, un élu vous le demande pour le voir, il n'a pas à aller quémander pour aller chercher. C'est un dossier, il doit lui être présenté sur place. C'est à ça qu'on vous a répondu. C'est pour ça qu'on vous a répondu comment ça se fait qu'il n'était pas caché pour le journaliste de France 3, par contre, il était caché pour les élus ou pour les riverains quand on est venu sur place ?

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, depuis le début, vous voulez créer une histoire. Une histoire qui n'a aucun fondement. Un, je le rappelle depuis le départ, nous souhaitons désenclaver ce quartier et ce sont les habitants qui nous l'avaient demandé lors d'une visite sur place avec Jean-Paul RIVAT où 70 personnes étaient présentes, ça fait maintenant trois ou quatre ans. Déjà, on est là-dessus.

Deuxièmement, le risque inondation. Je sais bien ce sont des choses qui vous échappent, mais il y a encore quelques jours dans *Le Progrès*, vous voyez, il y a un drame qui s'était produit en septembre 2014 avec une violente crue d'une rivière au nord de Béziers, deux ex-maires ont été condamnés et également définitivement interdit d'exercer un emploi dans la Fonction Publique. Voilà la réalité pour sauvegarder nos populations, c'est respecter les Plans de Sauvegarde du Risque Inondation et derrière, ça finit au pénal quand on ne prend pas ses responsabilités. Donc pour désenclaver le quartier depuis le départ, Monsieur MINNAERT, nous souhaitons conserver les arbres. C'est exactement la consigne qui a été donnée aux services de la ville et de Saint-Etienne Métropole et on s'emploie depuis le départ, à faire en sorte que ce tracé évite de couper les arbres. Et là, je remercie la famille PERILLON d'avoir pu dans le cadre également d'un projet évidemment de l'habitat qu'ils voudront développer sur leur secteur, mais d'avoir pu également intégrer cette donnée pour effectivement, aller de manière beaucoup plus large sur un tracé de voie qui permettra d'éviter non seulement, de couper les arbres, ce que l'on ne souhaite pas, mais d'éventuellement abîmer les racines.

Donc on va pouvoir aller encore un petit peu plus loin et c'est l'objet de la délibération pour pouvoir acheter ces terrains. Voilà, ça, c'est la réalité. Le reste, il n'y a rien de caché. Aujourd'hui, le Plan de Prévention des Risques Inondation, ce n'est pas caché, c'est public. Le PLU, tout est dans le PLU. Ce n'est pas caché, c'est public. Donc à un moment, je veux bien, vous construisez des histoires, des affabulations, mais la réalité c'est celle-ci. Voilà. Je comprends en fait votre travail d'opposition, de politique politicienne, ça, OK. Vous essayez d'emmener avec vous un certain nombre de personnes, parfois avec beaucoup de désinformation, mais la réalité, c'est celle-ci et on va continuer à s'employer sur ce secteur comme on le fait au niveau d'un certain nombre de places, d'aménagements urbains parce que si on fait ces aménagements urbains, c'est pour embellir la ville. Eh oui, quand on cherche à embellir la ville, on s'expose à des critiques. Mais si on ne fait rien, on s'expose aussi à des critiques. Donc, ce que l'on veut laisser comme trace, c'est un Saint-Chamond qui aura changé, qui se sera embelli. Et à chaque fois, on est sur la base de ce que nous ont demandé les Saint-Chamonais et on essaye, effectivement – ce n'est pas toujours simple – de garder un contact pour qu'il y ait le même niveau d'information au même moment pour le plus grand nombre. Voilà donc, c'est cela la réalité sur ces secteurs de Paradis. Voilà la réalité des choses. Les enjeux également qui sont extrêmement forts et voilà, ça ne tient pas à un cèdre qui aurait été coupé dans les règles de l'art. C'est derrière, des enjeux de risques d'inondations et de désenclavement de tout un quartier, un quartier – je le regrette – qui avait été délaissé pendant tant d'années et aujourd'hui, qui va subir des travaux majeurs pour participer à sa sécurisation et à son embellissement. Voilà, Monsieur MINNAERT. C'est à vous.

M. MINNAERT : Alors, déjà, il n'y a absolument aucune dimension politique de ma part, je n'ai pas l'habitude. Il y a des riverains qui m'ont contacté. Ces riverains, ils ont exprimé des choses et effectivement, si je n'avais pas été d'accord avec ce qu'ils avaient exprimé, je leur aurais dit et je n'en aurais pas parlé au conseil. Effectivement, quand nous sommes d'accord en tant qu'écologistes, nous relayons et nous disons pourquoi. Par contre, il y a un véritable problème, c'est que vous oubliez aussi, si vous dites que les critiques que j'apporte, c'est « je cherche systématiquement », non. Monsieur VATAN vous a écrit. Monsieur VATAN, il a même été conseillé municipal dans une majorité de votre bord. Il le dit même dans un courrier. Il vous a fait des critiques. Nous avons repris une partie de ce

qu'il exprimait, une partie de ce qu'il exprimait, nous étions d'accord avec ce qu'il disait. Nous en avons discuté, nous avons interpellé sur ce qu'il exprimait.

Maintenant, on n'a jamais mis en question les risques d'inondations. Ce qu'on a mis en question, c'est comment les choses avaient été réfléchies avec les riverains. Il n'y avait aucune alternative qui a été pensée avec eux. Est-ce qu'il est normal que les riverains un jour, constatent qu'on vient planter des piquets dans leur terrain sans le savoir ? Ce n'est pas normal. Qu'ils aient demandé des réunions que nous n'avez pas honorées au départ, que quand vous avez fait des réunions publiques, c'était simplement pour présenter quelque chose de tout ficelé, c'est à ça qu'on reproche. Et quand vous dites que les arbres n'ont pas été coupés, vous avez préservé les arbres, il suffisait, il faut qu'on vous montre toutes les photos des arbres, comment les arbres, ils ont été entassés ? Ce n'est pas qu'un arbre qui a été coupé. Il y avait une montagne d'arbre sur tout ce secteur et ne venez pas dire qu'il y avait un danger. Vous l'expliquerez où il y avait un danger le fait qu'un arbre soit inondé ? Et d'ailleurs, ce que vous proposez par rapport aux riverains, ça ne change pas. Il y a une maison qui est inondable en particulier, sur le quartier. Et dans la maison inondable, elle reste toujours inondable avec votre projet. Ça, vous ne dites pas. La maison qui est inondable, elle reste actuellement toujours inondable. Donc, le danger, il existe encore. Par contre, il n'y aucune... ce qu'on a demandé, c'est que la discussion, elle se passe avec les riverains, avec des experts, qu'avec ces experts, les riverains puissent expliquer leurs problèmes et qu'à partir de là, ça soit des experts qui expliquent pourquoi, telle situation ce n'est pas possible ou pas. Voilà.

M. le Maire : Bon, par votre propos, je vois que vous remettez effectivement en cause ce plan d'inondation qui est prévu, forcément. Quand on dit : « Il n'y a qu'une maison qui est inondable », c'est complètement faux. Voilà. C'est ce qui restera après parce qu'il y a deux phases de travaux. Il y a la phase de travaux pour éviter d'inonder Saint-Chamond, le centre-ville et il y a une deuxième phase de travaux pour protéger les maisons. Et effectivement, il en reste une derrière qui reste encore en zone inondable parce que techniquement, c'était compliqué d'aller au-delà. Donc voilà. Arrêtez ! Là, ce sont des choses fausses que vous êtes en train de dire et je pense que là, quelles que soient les sensibilités, mais pour ceux qui étaient aux responsabilités, qui ont eu aussi à lever des risques inondation sur une partie de Saint-Chamond, je pense qu'ils savent ce que ça veut dire et encore une fois, aujourd'hui, protéger la population, c'est assumer ces travaux effectivement.

Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : J'entends bien qu'il y a des problèmes de protection, tout ça. Moi, ce qui me choque, ce n'est pas faire de la politique politicienne comme vous dites que de dire... enfin les Saint-Chamonais, ils ne sont complètement obtus et complètement benêts. Je crois que quand on les concerte et quand on explique et quand on va et qu'on regarde les soucis et les dangers tels qu'une inondation, ils sont tout à fait en capacité de réagir et de penser avec ceux qui prennent les décisions. Et moi, c'est là-dessus que j'interroge. C'est sur comment on prend en compte, pas forcément pour leur demander leur avis parce qu'on n'est pas des experts, on est bien d'accord. N'empêche que la manière de porter les travaux, de porter les projets, je pense qu'il y a un déficit de démocratie par rapport à tout un tas de travaux, notamment la place du Creux. J'habite près de la place du Creux, j'ai habité à Paradis et ce sont des choses qui remontent, qui sont importantes. Ce n'est pas simplement pour faire de la politique et pour être contre. Ce sont vraiment des choses présentes. Donc voilà, ce ne sont pas des combats politiques, c'est aussi le bon sens. Alors après, effectivement, faire de la politique, c'est quand même gérer le bien commun et effectivement, quand on dit notre avis et quand on demande à ce que les citoyens soient pris en compte, c'est faire de la politique. J'en profite parce qu'il y a un truc qui m'a choquée, c'est que, enfin, moi, j'ai entendu des élus, les élus de la République dire : « Mais moi, je ne fais pas de politique. » Bah, il y a peut-être un souci alors. Voilà, politique politicienne, politique, ce n'est pas forcément un vilain mot et qu'on a tous une responsabilité dans ce projet politique.

M. le Maire : Bien. Simplement, quand on agite pour dire qu'on allait couper les arbres alors que depuis le départ, on ne veut pas les couper et qu'il y a un risque d'inondation, moi, je regrette, ça, c'est de l'agitation. Donc, ce n'est pas tout à fait de notre nature, je suis d'accord, et je peux vous dire qu'on est

extrêmement attentifs à tous les points de vue, que la démocratie de proximité, elle est toujours perfectible. Et d'ailleurs, il y a beaucoup d'outils qui ont été lancés, que ce soient les conseils citoyens de quartier, la démocratie de proximité qui est lancée, un certain nombre d'outils numériques qui ont été d'ailleurs proposés, eh oui. Donc, c'est vrai qu'on peut toujours améliorer les choses, mais sachez que, voilà, ce n'est pas simplement un vain mot. Moi aussi, je peux vous balancer pendant tout le conseil, toujours plus de démocratie, des grands principes, etc., il faut les mettre en œuvre. Donc quand j'entends Monsieur MINNAERT qui, depuis le départ, a une idée fixe de dire : « Vous allez couper les arbres. » alors que ce n'est pas vrai, de dire : « Les maisons, ce n'est pas forcément inondable ou alors, une fois que vous levez le risque inondation, il y a en reste une, etc. » Ça, ce n'est pas tout à fait de même nature par rapport à ce que vous dîtes, vous voyez ?

Par contre, quand je vois en ville après, sur des arbres, des affiches de Jean-Luc MELENCHON collées sur les arbres et sur un certain nombre de mobiliers urbains, je me dis : « Faites ce que je dis, pas ce que je fais. » Et d'ailleurs, il y aura un dépôt de plainte qui sera déposé parce que moi, j'en ai vraiment ras le bol de voir Boulevard Pierre Joannon, des arbres totalement agressés par des affiches qui ont été posées par un certain nombre de poseurs de votre sensibilité politique. Donc à un moment, il faut aussi respecter les arbres de A à Z et ce n'était pas la peine de faire des petits flyers posés sur notre table et gaspiller du papier et des arbres pour nous apprendre ce qu'était un arbre et un îlot de fraicheur. Donc, je vous le dis comme je le pense parce qu'il y a encore quelques jours, on était en séminaire avec Saint-Etienne Métropole et tous les maires, pour justement faire en sorte de lancer un certain nombre de plans et une Charte de l'arbre qui va se mettre en place niveau de Saint-Etienne Métropole et qu'on appliquera aussi à Saint-Chamond. A un moment, il faut aussi être cohérent par rapport à son propre positionnement. Voilà ce que je voulais vous dire et les enjeux vont bien au-delà d'un certain nombre là de bisbilles que j'entends et qui pour moi, relèvent effectivement, non pas de l'échange et de faire en sorte d'améliorer notre démocratie locale, mais plutôt de posture franchement, politicienne.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : C'est votre habitude de détourner les questions.

M. le Maire : Vous êtes le champion de la digression, arrêtez. Attendez ! Vous ne faites que ça.

M. MINNAERT : Je ne vous ai pas coupé, je vous demande de ne pas me couper.

M. le Maire : Oui, évidemment.

M. MINNAERT : Il est clair qu'on n'a jamais remis en cause qu'il y avait un risque d'inondation. D'ailleurs, quand vous évoquez les maires qui ont été condamnés, ce sont souvent des maires qui ont fait des constructions sur des lieux qui étaient considérés à risque d'inondation. Je ne connais pas actuellement de mémoire… alors, je peux me tromper, mais de maires qui ont été condamnés parce qu'il y avait eu une inondation sur des bâtiments dont ils n'avaient pas eu la responsabilité.

Je n'ai jamais contesté le fait des inondations, je contestais comment vous parlez des problèmes d'inondation. Les riverains ont évoqué des questions, ils mettent en cause ce qu'on leur a dit et il n'y a eu aucune réponse. Ils ont posé des questions sur le pont, le lit de la rivière a été bétonné à plusieurs endroits, ce qui a fait, c'est qu'il ne peut plus se creuser naturellement. Donc, un problème du passage de l'eau, ça, ça n'a pas été du tout évoqué. C'est à tous ces problèmes-là, d'inondation qui n'ont pas été répondus.

Maintenant, si vous voulez parler maintenant du problème des arbres, ne venez pas dire qu'il y a eu qu'un seul arbre de coupé. C'est plein d'arbres que vous avez coupés. En particulier, pour construire votre route goudronnée. Ce n'est pas un arbre, c'est plein d'arbres qui ont été coupés. Ne venez pas dire de mensonges. J'ai pris plein de photos. Vous voulez que je vous les présente, toutes les photos ? Laissez-nous publier des photos dans le journal municipal et les gens pourront constater qui dit vrai.

Concernant les affiches, les écologistes ne collent jamais en dehors des panneaux légaux. Dans les panneaux légaux, si vous parlez qu'il y a eu des gens qui ont été coller des affiches sur des arbres, nous sommes en désaccord et nous sommes même en désaccord que ça soit collé sur du mobilier urbain. Voilà. Si vous voulez le savoir, oui, je le dénonce en tant qu'écolo. Dans une alliance, il y avait des différents courants, mais je sais que dans votre alliance avec Monsieur MANDON, j'ai vu aussi des affiches. J'ai vu aussi des affiches collées, ah bah, il était un de vos amis, vous avez été au conseil municipal ensemble.

M. le Maire : Allez, on va avancer.

M. MINNAERT : Vous êtes même dans la majorité à la Région ensemble. Eh bah, il faut aussi poser à votre ami MANDON pourquoi il a aussi collé certaines affiches en dehors des panneaux d'affichage.

Alors, maintenant, autre chose, je vais vous apprendre quelque chose, c'est que les arbres, pour que les arbres vivent, il faut aussi du papier. Vous voyez ? Donc, on ne fonctionne pas, mais ça, Monsieur DUGUA n'a pas l'air de le savoir puisqu'il me l'a dit déjà deux fois à l'occasion, mais voilà. Les arbres, ça doit vivre aussi avec du papier. La question c'est comment on ne le gaspille pas pour rien.

M. le Maire : Allez ! Je ne voudrais pas qu'on perde nos téléspectateurs.

Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Ce serait dommage. Je voulais revenir sur un coup de démocratie. Je ne viens pas en conseil en me disant : « Oh là là ! Je vais leur dire qu'ils ne sont pas démocrates. » Ce n'est pas ça. Et je ne le dis pas. Par contre, je pense sincèrement que la question de la démocratie, elle est très présente sur la ville. Certainement avec des explications diverses et je suis mal à l'aise quand vous vous mettez en colère parce qu'on n'est pas d'accord avec vous. Je veux dire, c'est quand même normal donc, on a aussi le droit de pouvoir le dire qu'on ait des opinions différentes, bah voilà. Je crois que c'est important et c'est le débat public. Et heureusement, on est diffusé aux habitants par caméra et tant mieux parce que c'est aussi ce qui fait la démocratie donc, voilà.

M. le Maire : Bien. Et d'ailleurs, vous avez là, un large temps de parole pour pouvoir l'exprimer. A aucun moment il n'est entravé.

Jean-Paul RIVAT pour revenir sur les travaux et notamment le pont.

M. RIVAT : Oui, simplement quelques précisions. Concernant d'abord les arbres, un nombre incalculable d'arbres qui ont été abattus, c'est faux. Il y a eu le fameux cèdre effectivement, qui avait des branches qui partaient dans tous les sens, qui n'avait absolument rien de remarquable, je peux vous dire. L'abattage de ce cèdre était complètement nécessaire puisque lorsqu'on fait des travaux de ce type, il faut faire d'importants travaux de terrassement et les racines du cèdre auraient été au-dessus des niveaux de terrassement donc, il n'était absolument pas question de le laisser sinon vous n'avez pas les travaux dans les normes. Il y a eu des pins qui ont été abattus au niveau effectivement où on doit faire la route. Des pins qui étaient complètement tordus, qui étaient très peu gros parce que là où ils étaient, ils ne pouvaient pas pousser donc, aucune valeur et puis il y a eu quelques arbustes qui ont été abattus le long de la rivière, en dessous de la démolition que nous avons faite. Ça veut dire en tout, une dizaine d'arbres et j'oublie, c'est vrai, les trois platanes qui étaient le long des garages qui étaient dans un état lamentable aussi comme tous les platanes pratiquement de la ville. Donc, moi, personnellement, j'aime beaucoup les arbres, autant que vous, sinon plus, j'en ai planté toute ma vie. Je peux vous dire que je n'ai aucun regret personnellement, d'avoir contribué à abattre ces arbres, qui était absolument nécessaire.

Pour ce qui est travaux qui ont été faits à une époque dans le lit de la rivière, effectivement, sur des certaines longueurs, la rivière a été bétonnée. C'était pour certaines raisons, des questions de vitesse de l'eau dans les rivières, ça se faisait. Aujourd'hui, il y a d'autres procédés. Et lors de la réunion que

nous avons faite, publique avec Jean-Luc DEGRAIX et puis les services, on a évoqué ce problème et c'est quelque chose qui sera tenu compte dans les travaux futurs, ça a été la réponse du bureau d'études. Voilà.

Je profite d'avoir la parole pour rajouter une petite chose concernant la place Louis Comte parce que j'en ai entendu parler plusieurs fois. Au niveau de la concertation, je voudrais absolument préciser qu'il y a eu quatre réunions de concertation pour la place Louis Comte : deux avec les commerçants, deux avec la population. Après, est venu qui est venu, mais en tout cas, quatre réunions de concertation, ce n'est pas rien. Sans parler, j'ai été tout au long des travaux, sur place, une fois, minimum par semaine, sur la place du Creux pour traiter les aléas et l'évolution du chantier. J'ai été souvent interpelé par les uns et les autres. Des réponses ont été données sans problème pour les uns et les autres et y compris pour Monsieur VATAN que j'ai vu aussi personnellement, qui je rajoute, n'a jamais été conseiller municipal. Il était sur la liste, mais il n'est pas arrivé au bout. Voilà.

M. le Maire : Voilà. Et si le courrier ne lui est pas parvenu, on le réadressera puisqu'il a bien été signé, envoyé. Je ne sais pas, il y a peut-être eu un problème avec la poste. OK.

Monsieur MINNAERT, on va peut-être conclure.

M. MINNAERT : Non, mais je vais répondre quelque chose. Alors, d'abord, Monsieur VATAN a bien été conseiller municipal, il a démissionné. Justement, au bout de quelque temps, considérant que les choses n'allaient pas dans son éthique.

Autre chose, vous n'avez pas l'air de bien connaître le problème du bétonnage sous le pont. Ce n'est pas pour des questions de la vitesse de l'eau, c'est un problème d'évacuation des eaux usées à l'époque et principalement, ce problème des évacuations des eaux usées, ça vient parce que toutes les constructions qui étaient beaucoup plus haut et qui a fait qu'on emmenait de plus en plus d'eau. Ce que je constate par contre au niveau des arbres, c'est qu'il y a une contradiction là ce soir. Le Maire nous dit : « Il y a eu qu'un arbre de coupé. ». Vous venez de reconnaître qu'il y a eu des platanes, des sapins.

M. le Maire : Non, Monsieur MINNAERT. Dans votre courrier vous me parliez du cèdre, vous parlez des cèdres.

M. MINNAERT : Au niveau des cèdres, au départ, dans votre courrier, on ne vous a pas dit que vouliez couper les cèdres. Et c'était bien ce que vous aviez prévu au départ.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, c'est au ras des pâquerettes, je suis obligé de vous le dire.

M. MINNAERT : Après, vous avez coupé un cèdre. Et même, il y a une contradiction. C'est que vous parliez d'un cèdre qui était, vous dites un cèdre qui était magnifique tout à l'heure, vous reconnaissiez qu'il avait une certaine valeur esthétique, et là, vous, vous venez de dire que ce cèdre n'a aucun sens. Donc, je veux dire la contradiction, on la voit ce soir parmi les élus parmi ce que vous exprimez sur les arbres. Donc, vous reconnaissez qu'il y avait eu plusieurs arbres de coupés, vous reconnaissez qu'il y a eu un cèdre qui était de qualité qui a été détruit et il y a une personne qui vient de nous dire que ce cèdre était moche, mais je pense qu'effectivement, vous n'avez pas dû vous promener beaucoup ou rencontrer les habitants pour constater quelle était sa beauté, de cet arbre.

M. le Maire : Eh bah, parfois la démocratie ne montre pas son plus beau visage, ça je vous le dis. Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des oppositions, quatre. Des abstentions ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Le dossier 26, j'espère qu'il sera plus consensuel avec Yves ALAMERCERY concernant l'aqueduc du Gier.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour, 4 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

DL2022 0117. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) – DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE VALFLEURY

M. ALAMERCERY : Oui, merci, Monsieur le Maire. On va essayer de mettre un peu de légèreté dans les débats avec ce sujet. Donc il s'agit de la demande d'adhésion de la commune de Valfleury au Syndicat de l'Aqueduc Romain du Gier. Je présente cette proposition, évidemment, en tant qu'élu de la commune, mais aussi en tant que Vice-président du Syndicat. Pour mémoire, ce syndicat a pour mission de mettre en valeur et de promouvoir l'aqueduc. En pratique, ça se traduit comment ? Il y a des sorties organisées par le SIARG tout au long de l'année et il y en aura d'autres. Un sentier va être balisé, qui rejoint Saint-Chamond jusqu'à Lyon. C'est déjà fait sur le Rhône et on est en train de préparer un travail pour la Loire.

Le syndicat a édité une plaquette pour faire connaître l'aqueduc dans le cadre de la Biennale du Design, qui est disponible dans les offices du tourisme. Vous avez tout eu la brochure pour les enfants, Tout savoir sur l'Aqueduc Romain du Gier en s'amusant, ça, c'est quelque chose qui fonctionne très bien. Le Syndicat finance aussi un certain nombre d'opérations de restauration ou de rénovation et finance aussi les panneaux patrimoniaux. Il a notamment participé au financement du triptyque patrimonial qu'on a installé récemment place de la Liberté, place Notre-Dame. Et là, si j'ai un élément de satisfaction, c'est que quand je suis arrivé au conseil, uniquement quatre communes de la Loire étaient adhérentes au syndicat, sur les onze traversées par l'aqueduc. Les dix du Rhône étaient déjà adhérents et depuis ce mandat donc, j'ai déjà présenté la demande de Genilac, celle de Cellieu et maintenant celle de Valfleury, ce qui fait qu'au jour d'aujourd'hui, on va avoir sept communes de la Loire sur les onze concernées, qui sont adhérentes au syndicat. Il en reste quatre à convaincre et on va faire le maximum pour qu'elles fassent le choix de nous rejoindre au niveau de ce syndicat.

Je demande au conseil d'approuver l'adhésion de la commune de Valfleury au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.

M. le Maire : Pas de prise de parole ? Des oppositions ? Non ? Des abstentions, non plus ? C'est parfait.

Trois délibérations, 27, 28, 29 qui portent sur des travaux avec le SIEL. Jean-Paul RIVAT va tout nous expliquer.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

DL2022 0118. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL – TE42) – TRAVAUX IMPASSE DU CHATELARD – DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION – CONVENTION DE SERVITUDE

DL2022 0119. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL – TE42) – TRAVAUX RUE JEAN-LOUIS LOUBET – AUTORISATION DE REPRISE DE BRANCHEMENT TELEPHONIQUE

DL2022 0120. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL – TE42) – TRAVAUX GRANDE RUE DE SAINT-ENNEMOND – AUTORISATION DE REPRISE DE BRANCHEMENT TELEPHONIQUE

M. RIVAT : Oui, merci, oui. Je vais justement, simultanément parler de ces trois rapports puisqu'ils font suite aux délibérations passées dans les conseils municipaux précédents concernant des travaux de dissimulation de réseaux secs.

Alors, c'est trois quartiers un petit peu différents : Impasse du Châtelard, la rue Loubet et la grande rue de Saint-Ennemond. Ces travaux qui sont en cours, nécessitent des conventions de servitude, entre autres, une sur l'impasse du Châtelard, sur un logement pour la pose d'une logette pour les branchements et puis aussi des conventions de servitude sur l'église de Saint-Ennemond et sur l'école du Châtelard pour des autorisations de branchement téléphonique.

On vous propose d'approuver ces conventions de servitude et les autorisations de reprise de branchement.

M. le Maire : Des oppositions ? Non ? Des abstentions ? Non plus ? On poursuit.

Donc, ce sont les trois. Voilà. J'avais cru voir se rallumer le micro.

Je laisse la parole maintenant à Béatrice COFFY. Il y a plusieurs délibérations qui portent sur les ressources humaines et la n° 30 sur le plan pluriannuel de formation.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

DL2022 0121. PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION 2022-2021

Mme COFFY : Merci, Monsieur le Maire. On va commencer par le plan pluriannuel de formation. Vous en avez l'habitude puisqu'on le présente chaque année. Conformément à la loi du 19 février 2007 et celle du 27 janvier 2017, il est nécessaire de construire et de proposer aux agents de la municipalité un plan de formation qui doit répondre simultanément aux attentes des agents et de la collectivité. Ce plan de formation individuel et collectif est établi pour une durée de trois ans donc, à compter de 2022 et actualisé chaque année. Ce nouveau plan a été bien sûr adopté lors du Comité Technique du 14 avril 2022. Il se compose de trois composantes : de l'ingénierie de formation, du bilan de formation 2021 et des besoins de formation individuelle et collective des agents pour toute l'année 2022. Il faut savoir quand même que ce plan de formation 2022 est parfois réactualisé tout au long de l'année.

Je vais vous présenter dans un premier temps le bilan. C'est ce qui intéresse le plus puisque l'année 2022, on ne peut pas encore trop en parler. Vous avez un diaporama qui vous présente le nombre d'agents donc qui ont pu participer à cette formation. Il y a eu 426 agents, ce qui représente 1 698 jours et vous avez un camembert – j'espère vous le voyez, que c'est assez gros – par catégorie et on voit que la catégorie C, bien sûr, est là où il y a le plus de formations. Pour mémoire, en 2020, suite au covid, il y avait eu 378 agents et 1 084 jours donc, ça avait été un petit peu plus faible.

Maintenant, on va vous présenter le nombre de formations qu'il existe, les différentes formations. Vous avez 40 % de formations obligatoires. Ce qu'il faut savoir, c'est que chaque année, ces formations obligatoires sont en très nette augmentation. Pour mémoire, en 2020, il y avait environ 31 % de formations obligatoires et on est passé à 40 %. Ceci est bien dû surtout à la police municipale qui a de plus en plus de formations pour acquérir des compétences et comme vous le savez, la police municipale de Saint-Chamond s'est bien étoffée donc, voilà. 18 % de formations collectives, 34 % de formations individuelles dont 2 % en distanciel. 1 % de colloques et séminaires et 8 % de préparation aux concours.

La prochaine diapo, ce sont les jours de formation par le CNFPT et les autres organismes. Les différents organismes. Nous avons 845 jours avec le CNFPT. Ça, c'est notre organisme principal puisque vous savez qu'un taux est pris par agent donc, 0,95 % environ, est pris par agent, est compté et payable par la municipalité pour faire ces formations. En plus de ça, nous avons encore 105 jours au CNFPT, principalement justement les policiers municipaux, 560 jours avec un autre organisme que le CNFPT et 188 jours avec un formateur en interne, ce qui représente 11 % et c'est quand même très encourageant parce qu'on a de plus en plus de formations en interne. Cela veut dire que nos agents deviennent de plus en plus compétents pour former leurs collègues, voire des collègues voisins parfois sur certains thèmes.

Ensuite, la prochaine diapo, c'est par pôle de services, le nombre de jours ou de pourcentage. Donc, le pôle Services à la population, 46 %, c'est le pôle de Madame JAOUEN avec DAC, la DASA et la DEJ. Le pôle Vie institutionnelle qui représente 22 %, c'est le pôle de Monsieur LEJEUNE avec la police, les finances et l'accueil à la population. Le pôle services techniques donc, un peu plus de 22 %, qui représente 379 jours, c'est le pôle de Monsieur DAPZOL et la Direction Générale, évidemment, c'est le plus petit pourcentage puisqu'il y a moins d'agents, qui représente 10 %. C'est le pôle de Monsieur MONTES avec la RH, l'informatique, le cabinet et la communication.

Ensuite, on a les formations d'intégration qui s'adressent aux nouveaux qui sont intégrés dans la collectivité, voilà, en catégorie C et certains, avec les concours qu'ils ont réussis, ils ont aussi des stages d'information. Ah, elle n'est pas là, mais tant pis, je croyais qu'il y avait une diapo là-dessus, ce n'est pas grave. Enfin, c'est toujours intéressant de le savoir.

Et là, vous avez la projection 2022 avec le nombre d'agents qui ont demandé donc une formation sur 2022. Il y en aura 428. 1 000 demandes de formation qui ont été acceptées et vous avez le coût en dessous. Ce qu'il faut savoir, c'est que pour l'année 2021, on avait 903 demandes pour un coût de 97 473 €. Vous voyez, un effort financier de la collectivité très importante sur les formations.

Pour 2022, que vous dire ? Une nouveauté de plus, pour 2022, c'est une formation sur la sensibilisation à la conduite en mission professionnelle. C'est une formation qui est animée par l'assureur des flottes de véhicules, voilà, je schématise et comme objectif, il va aborder la prévention des risques routiers par le biais du constat, du Code de la route et la responsabilité au volant. Ça va concerner donc 24 agents. Voilà sur la formation.

M. le Maire : Merci pour cette présentation. C'est un document – vous avez pu le voir – qui est assez conséquent et qui avait donc été validé par les organisations syndicales lors du comité technique du 14 avril dernier. S'il n'y a pas de prise de parole, je vais le mettre aux voix.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Six abstentions. C'est bon ? Les services ont pu identifier les votes ? Très bien.

Je laisse Madame COFFY poursuivre avec notamment le tableau des effectifs.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour, 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT)

DL2022 122. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme COFFY : Oui, alors, le tableau des effectifs qu'on vous présente aussi chaque année, suite aux différents mouvements. Cette fois, je vais vous le détailler un petit peu plus parce qu'il est simple. Il y en a deux. Pour le restaurant municipal, c'est suite à un accroissement d'activité donc, ce sont des agents qui n'étaient pas à temps complet qui passent à temps complet. Et puis, à la résidence du Relais, un départ d'un agent qui a été remplacé par un autre agent. Voilà.

Il vous est demandé d'approuver, de modifier, et d'imputer la dépense.

M. le Maire : Fonctionnement normal. Des oppositions ? Non ? Des abstentions non plus ? Je vous remercie. Si, abstention, six abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour, 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT)

DL2022 123. CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme COFFY : Le dossier 32, il est par rapport aux emplois saisonniers. La délibération, c'est pour vous présenter, suite à l'activité durant les vacances et les congés bien sûr des agents, la mairie fait appel à des jeunes durant l'été.

Donc vous avez les deux mois avec les fonctions où ils sont placés. Le nombre de jeunes sur le mois de juillet et sur le mois d'août, et il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, de valider les contrats et d'autoriser la dépense et de l'inscrire au budget.

M. le Maire : Merci. Pas de demande parole ? Des oppositions ? Des abstentions ? Six abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour, 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT)

DL2022 124. DELIBERATION DE PRINCIPE PORTANT AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme COFFY : Considérant que les besoins de service de la commune de Saint-Chamond peuvent justifier le remplacement des fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles afin d'assurer la mission, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents pour remplacer bien sûr les agents absents, que Monsieur le Maire est chargé de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération.

Il vous est proposé cette délibération, de la valider, de l'inscrire pour qu'on puisse imputer le budget.

M. le Maire : Des oppositions ? Non ? Des abstentions ? Six. Six abstentions. Je vous remercie.

Ensuite, Madame COFFY, des dossiers 34 à 43 qui sont tous de même nature ?

Mme COFFY : Pas tout à fait, il n'y aura que la 43 qui est un peu différente, mais je vais vous les présenter, mais par une par une, rassurez-vous.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour, 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT)

DL2022 125. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE TECHNIQUE VOCALE PAR VOIE CONTRACTUELLE

DL2022 126. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) D'ORGUE PAR VOIE CONTRACTUELLE

DL2022 127. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE TROMBONE PAR VOIE CONTRACTUELLE

DL2022 128. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE BASSE ET CONTREBASSE PAR VOIE CONTRACTUELLE

DL2022 129. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE PIANO ACTUEL PAR VOIE CONTRACTUELLE

DL2022 130. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) ACCOMPAGNATEUR(TRICE) DE PIANO PAR VOIE CONTRACTUELLE

DL2022 131. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) INTERVENANT(E) EN MILIEU MUSICAL PAR VOIE CONTRACTUELLE

DL2022 132. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) EN DISCIPLINE PERCUSSIONS AFRICAINES ET BATUCADA PAR VOIE CONTRACTUELLE

DL2022 133. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE HAUTBOIS PAR VOIE CONTRACTUELLE

Mme COFFY : Je vous présente plusieurs délibérations autorisant le recrutement d'agents contractuels dans le cadre de l'article L. 332 8 du Code Général de la Fonction Publique. En effet, les contrats arrivants, pas tous, mais certains, à échéance, avec ce dispositif, nous aurons une harmonisation des différents intervenants. Et c'est suite aussi à certains départs à la retraite et puis malheureusement des décès. Donc, on va en profiter pour réharmoniser tout cela.

Cet article permet le recrutement d'agents contractuels pour les emplois à temps non complet lorsque la quantité de travail est inférieure à 50 %. Je vous précise qu'il s'agit de postes de professeurs, d'un poste d'accompagnateur au sein du Conservatoire de musique ainsi que d'intervenants en milieu musical. Les agents ainsi recrutés sont engagés par un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Donc, on vous demandera si, à moins que vous vouliez voter individuellement, mais je vais vous lire chaque délibération, le titre. La 34, un professeur de technique vocale pour quatre heures par semaine.

La 35, un professeur d'orgue, trois heures par semaine. La 36, trombone, six heures par semaine. 37, basse et contrebasse pour six heures par semaine. 38, un professeur de piano pour quatre heures trente par semaine. 39, un accompagnateur de piano pour une heure trente par semaine. La 40, un intervenant en milieu musical pour six heures par semaine. La 41, un professeur de percussions africaines pour quatre heures trente par semaine. Et la 42, un professeur de hautbois pour quatre heures trente par semaine.

Donc, il vous est proposé d'autoriser ces recrutements, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et d'imputer la dépense. Et si vous le voulez bien, nous votons toutes les délibérations à la fois.

M. le Maire : Pas de demande de précision ? Est-ce qu'il y a des oppositions sur ces délibérations ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Quatre abstentions pour nos professeurs de musique au conservatoire.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour, 4 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Nathalie ROBERT)

DL2022 134. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE PIANO PAR VOIE CONTRACTUELLE

Mme COFFY : La 43, je vous présente également une délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour exercer les fonctions de professeur de piano dans le cadre de l'article L. 332 8 du Code général de la fonction publique.

Il ne s'agit pas du même article précédent, car la quantité de travail est différente et supérieure à 50 %. Elle est de seize heures trente par semaine et la durée hebdomadaire de travail dans ce cadre-là, il est de 20 heures par semaine. C'est pour ça que l'article est un peu différent. La suite reviendra à peu près au même.

Cet article permet la possibilité de recruter soit un contractuel, soit un fonctionnaire. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans et au-delà, ça devient un contrat indéterminé.

Il vous est proposé au conseil municipal, d'autoriser le recrutement, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et d'imputer la dépense.

M. le Maire : Là aussi, pas d'intervention ? Des oppositions, peut-être ? Non ? Des abstentions ? Six abstentions. Très bien.

Donc merci, Madame COFFY.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour, 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT)

Ensuite, le rapport 44, c'est le compte rendu des décisions du Maire et vous avez ensuite en 45 le relevé des marchés. Peut-être y a-t-il des questionnements ? Monsieur MINNAERT.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RELEVE DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4EME DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

M. MINNAERT : Oui. On apprend que la vidéo protection, vous avez demandé une subvention auprès de la Région pour le remplacement de trois caméras qui ont été vandalisées sur secteur de Fonsala. Ma question, je voudrais savoir si les caméras ont-elles permis d'arrêter les auteurs de ce saccage ?

M. le Maire : Monsieur GRECO pour vous répondre.

M. GRECO : Oui, Monsieur MINNAERT, les caméras, elles servent à beaucoup de choses, à arrêter beaucoup de malfaiteurs sur Saint-Chamond et y compris à Fonsala. Evidemment, ils ont été identifiés puisqu'ils sont montés avec une échelle pour casser à coups de marteau, les caméras, on les a identifiés, c'étaient des mineurs. Voilà.

M. le Maire : Parfait. Très bien.

Madame MASSARDIER également ? Non, mais je vous en prie.

Mme MASSARDIER : Juste une question pour la même chose, mais c'était par rapport au dépôt de plainte et aux assurances après. Vous avez accès à des... c'est tout.

M. le Maire : Monsieur GRECO toujours.

M. GRECO : Oui, bien sûr, on a un service juridique qui s'occupe des dépôts de plainte, que je vais signer moi-même au commissariat et aussi notre assureur qui est mis en copie de ça et qui rembourse quand c'est possible les frais. Et les subventions, on a accès aux subventions, oui, pour poser de nouvelles caméras puisqu'elles étaient détruites.

M. le Maire : Voilà donc, dépôt de plainte, on active l'assurance et on a un certain nombre de subventions, notamment de la Région également pour participer au financement du renouvellement des caméras. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Ce que je ne comprends pas bien, la Région, elle intervenait surtout pour les lycées, pour les caméras autour de lycées. A Fonsala...

M. le Maire : Vous pourrez vous renseigner, la Région a élargi la palette d'aides et de subventions en matière de sécurité.

M. MINNAERT : D'accord.

M. le Maire : Monsieur GRECO.

M. GRECO : Oui, on fait des demandes. Chaque année, on fait des demandes en bonne et due forme à la Région et il n'y a que le Maire de Lyon qui refuse les subventions de la Région pour les caméras, mais nous, on les prend.

M. le Maire : Voilà. Donc, oui, la Région – vous pourrez peut-être vous renseigner – subventionne très largement en matière de sécurité, du matériel également pour les policiers, sur le CSU également, le centre de supervision urbain. Voilà. Evidemment, vu qu'on a une démarche de recherche de financement extérieur, on bénéficie de ces subventions. D'ailleurs, les deux Vice-présidents,

Philippe MEUNIER dans le mandat précédent et Renaud PFEIFFER sur ce mandat, sont venus à Saint-Chamond constater tout ce qui était déployé en matière de sécurité pour bénéficier de ces subventions.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je vais défendre la ville de Lyon puisque la ville de Lyon, elle, l'argent, elle la met plutôt pour créer des pistes cyclables comme à Grenoble, ce qui n'est pas… ils ne viennent pas dépenser des sommes d'argent pour rien parce que vous savez très bien qu'on n'a absolument jamais eu, jusqu'à maintenant, un bilan de ce qui avait permis ces vidéosurveillances. Parce que dans la réalité, la seule fois où j'ai eu un rapport concernant les vidéos, c'était pour nous dire qu'on avait arrêté quelqu'un qui avait volé une moto et en plus, on n'avait pas retrouvé la moto et on avait retrouvé qu'une personne sur deux, vous voyez ? Voilà.

Et vous savez très bien que toutes les études, elles sont faites, ont été faites, ont montré que les caméras ne permettaient rien du tout. D'ailleurs, je vous invite à écouter une émission qui a été faite par Cash Investigation, par Elise LUCET, qui est passionnante justement, sur les questions, sur l'utilité des caméras en ville. Voilà. Elles ont montré qu'elles étaient inutiles donc, des bonnes économies, c'est de ne pas dépenser de l'argent pour ça et les dépenser pour les pistes vélos.

M. le Maire : Attendez, le conseil n'est pas tout à fait terminé. Madame MOUSEGHIAN a demandé la parole.

Mme MOUSEGHIAN : Oui, Monsieur MINNAERT. On est en fin de conseil, mais franchement. Tout à l'heure, vous vous plaigniez que vous n'aviez pas toutes les informations, la documentation. I y a quand même votre épouse qui est conseillère régionale et qui est quand même à même de vous donner toutes les informations puisqu'elle les a en session et elle a vraiment toutes les délibérations et entre autres, tout ce qui concerne la sécurité, on l'a voté en séance à la Région. Enfin, vos questions, des moments, elles ne sont pas bonnes, pertinentes. Essayez de voir. L'information, vous l'avez.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, on ne va pas trop prolonger. Je vous laisse la parole et on conclut là-dessus.

M. MINNAERT : A la Région, ma conjointe n'est pas ma conjointe, elle est une élue écologiste, c'est déjà important. Elle s'exprime au nom des écologistes. Vous vous doutez bien qu'en tant qu'élu local, je n'ai pas toutes les délibérations qui ce se décident dans toutes les communes de la Région, ni ce qui se décide dans toutes les régions. Par contre, on m'informe assez souvent de ce que vous êtes capables de voter à la Région, en particulier sur la destruction de l'environnement. Je vous rappelle que vous avez voté pour des canons à eau pour créer de la neige. Ça, par contre, c'est beaucoup plus grave que de savoir s'il y a une subvention pour une vidéosurveillance sur Fonsala qui a été payée ou pas.

Hors micro

M. MINNAERT : Non, non je ne suis pas du tout sélectif. Non, non, c'est un ensemble.

M. le Maire : Allez, on va essayer de terminer sereinement le conseil municipal. Madame SURPLY et son groupe, Madame ROBERT, Madame SURPLY avaient déposé un vœu et deux questions orales.

Pour ce qui est du vœu d'ailleurs, on va regarder l'intérêt local parce que « Monsieur le Maire, demandez au ministre de bloquer le prix du carburant », j'avoue que là, ça ne va pas être simple. Je vous propose que l'on reporte ce vœu et ces questions au conseil municipal de rentrée au mois de septembre parce que là, je sens qu'il y a une certaine impatience à terminer ce conseil.

Voilà, vous souhaiter une bonne période estivale. Tout le monde va revenir, j'espère, avec beaucoup, certes, d'énergie, mais aussi de recul et de repos après une période qui a été assez intense.

Bon retour et merci à tous. Le conseil est terminé dans le respect du règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-deux heures (22h00).

Date de mise en ligne : 6 octobre 2022

Fait à Saint-Chamond, le 09 AOUT 2022

La secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Le maire,

Hervé REYNAUD